

Magazine - Membre du RECEIAC

AFRIQUE ENVIRONNEMENT *plus*

Edition Juillet-Aout 2022



PFBC
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

20
ANS APRES

ECOFAC CÉLÈBRE SES 30 ANS ET
CHANGE DE CAP !



Edito

Le PFBC, 20 ans après Johannesburg



Lancé en 2002 à Johannesburg en Afrique du sud, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'inscrit 20 ans après comme le principal cadre de dialogue et de réflexion de haut niveau qui rassemble l'ensemble des pays d'Afrique centrale, des

institutions et organisations internationales de la conservation, de la société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds autour de la question de la préservation des écosystèmes dans le bassin du Congo.

Deux décennies plus tard cette plateforme n'a cessé de poursuivre ses objectifs assignés dès ses débuts, entre autres, un leadership clair et concerté autour de la mobilisation des partenaires tant techniques que financiers, une action visant à lutter contre les menaces critiques pour la biodiversité et les forêts, telles que l'exploitation forestière illégale, l'extraction non

durable des ressources et le trafic d'espèces sauvages, une participation totale aux efforts d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Les différentes facilitations qui se sont succédées à la tête du PFBC, ont œuvré à accompagner et mettre sur orbite, les différentes politiques sous régionales ayant conduit notamment, au renforcement des plaidoyers institutionnelles de la COMIFAC et de ses pays membres lors de plusieurs rencontres internationales sur les questions de protection et de sauvegarde de la nature.

Dans la Déclaration COMIFAC adoptée en 2021, les pays riverains ont convenu de redoubler d'efforts pour la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles du Bassin du Congo. En contrepartie, la déclaration a appelé à un soutien accru, y compris financier, de la protection des forêts tropicales en Afrique centrale. Conjuguée à l'appel politique en faveur d'un "Fair Deal", qui exige une part adéquate des services écosystémiques fournis par la forêt du Bassin du Congo dans les fonds internationaux alloués au climat, la déclaration de la COMIFAC constitue une impulsion importante et l'expression de la position du Bassin du Congo pour les négociations multilatérales sur l'environnement et le climat. Grâce à cette déclaration et à l'appel politique en faveur du Fair Deal, les pays riverains du Bassin du Congo peuvent aborder avec un degré accru de coordination et d'efficacité les négociations au cours desquelles seront décidées une grande partie des ressources climatiques pour les années à venir ainsi qu'un cadre international pour la politique de la biodiversité de la prochaine décennie

Si on peut reconnaître les acquis et réalisations du PFBC depuis ces deux décennies, il est tout de même utile de souligner

la nécessité pour cette plateforme de répondre aux besoins des pays du bassin du Congo qui l'invitent à des actions de mobilisation des financements auprès des pays développés et des bailleurs de fonds internationaux avec de mécanisme d'accès simplifiés et transparents aux audits financiers pour la sauvegarde de ces écosystèmes forestiers du bassin du Congo, lequel bassin est bénéfique pour toute l'humanité.

Raoul SIEMENI



PRÉSENTE

LA VOIX DE L'ENVIRONNEMENT

FACE A RAOUL

"LE MAGAZINE ENVIRONNEMENTAL AFRICAIN"

DIFFUSÉE JEUDIS 8H30 GMT - MARDIS 11H GMT - VENDREDIS 15H30 GMT





Constructeur depuis 1997 du 1er Système d'Information Numérique en Afrique



Adresses :

413 Schrock Rd
Worthington Oh 43085
Colombus/OHIO
Etats-Unis d'Amérique

BP. 6654
Libreville - GABON
Zone Afrique

Appels - Whatsapp - Mail

USA : +1 614 286 99 38
AFRIQUE : +241 77 28 88 04
+241 66 38 38 38
E.mail: infos@digipafrique.net

Partenaires

- Action Culture Africaine (ACA - ONG)
- Fondation Lois la Grande (USA)
- Afrique Environnement Plus (AEP)
- Réseau des Communicateurs (RECEIAC - CEEAC)
- TVSAT - TéléAfrica (Canal 321 - Bouquet Canal+)



MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE
Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
contact@afriquenvironnementplus.info
www.afriquenvironnementplus.info

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets
Eugene MESSINA

Directeur de Rédaction
Wilfrid LAWILLA
DIANKABAKANA

Directrice de Communication
NGO NGUE Paulette Ida

Coordonnatrice déléguée
Winnie KITIO

Secrétariat de Rédaction
Celia MBOUKOU
Priscilia TCHANI

Chargée de la communication
NGO NGUE Emma Bertille

Chargé des relations publiques
NOUBISSIE BODOUIN

Rédaction générale
Wilfrid Lawilla
DIANKABAKANA
Marielle BAKATOULA
Antoine KAMTCHEU
Shamelie SAMA
Eddy DJUIMOU

Représentants Cameroun
Marie TAMOIFO

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Photographe
Barthel PANDZOU

Editeur et Traduction
FONDATION DIABAL
fondiabal@gmail.com

Assistance Technique
Bernard TCHOKOTE

Mise en page et Graphisme
Trésor NGANDU KABEYA
tresorng7@gmail.com

SOMMAIRE

03 EDITO
LE PFBC,
20 ANS APRÈS JOHANNESBOURG

06 PFBC
20 ANS DE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU AU
SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS
DU BASSIN DU CONGO

09 FORÊT/PFBC
LE PFBC A SOUFFLÉ SUR LES 20
BOUGIES À LIBREVILLE

11 PFBC
20 ANS DE COMBAT POUR LA
PROTECTION DES FORÊTS DU BASSIN
DU CONGO

14 PFBC
DES DECLARATIONS DE HAUT NIVEAU
DE LA RDP 19 DU PFBC

48 COMIFAC
APPUYER LA COMIFAC À DÉVELOPPER
LES PROGRAMMES ET PROJETS QUI
RÉSOLVENT LES PROBLÈMES RÉELS
DES POPULATIONS

60 ÉVÈNEMENT/APAC
RECONNAÎTRE LES INJUSTICES SUBIES
PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET
LES PACL



28 INTERVIEW
AVEC LE DOCTEUR CHRISTIAN RUCK,
FACILITATEUR ALLEMAND DU PFBC



40 ENTRETIEN AVEC M. PHILIPPE LACOSTE,
DIRECTEUR AUPRÈS DE LA DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MINISTÈRE DE
L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



64 ENTRETIEN
AVEC S.E DR HONORÉ TABUNA,
COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT,
AUX RESSOURCES NATURELLES, À
L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT
RURAL DE LA COMMISSION DE LA CEEAC



45 ENTRETIEN
AVEC DR DIANA PUTMAN, SOUS-
ADMINISTRATEUR DU BUREAU
AFRIQUE POUR USAID



50 INTERVIEW
M. JULES DORET NDONGO, MINISTRE DES
FORÊTS ET DE LA FAUNE DU CAMEROUN
ET PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA
COMIFAC



56 ENTRETIEN
AVEC S.E DR HONORÉ TABUNA,
COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT,
AUX RESSOURCES NATURELLES, À
L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT
RURAL DE LA COMMISSION DE LA CEEAC

PFBC 20 ANS

DE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU AU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO ”





Forêt/PFBC le PFBC a soufflé sur les 20 bougies à Libreville



Vue du présidium en présence du Ministre des Affaires Étrangères du Gabon, la session sur la célébration des 20 ans du PFBC

Quatre ans après la dernière Réunion des Parties (RdP) du Partenariat des forêts du Bassin du Congo (PFBC) à Bruxelles, la capitale gabonaise, Libreville, a accueilli la RdP19 du 5 au 8 juillet 2022, qui a marqué aussi ses 20 ans d'existence. ”

Durant 5 jours, les participants venus de divers horizons dans les secteurs de l'environnement, des forêts, de la conservation et des finances se sont penchés autour de plusieurs thématiques retenues pour cette RdP19, à travers des débats qui ont porté sur des enjeux, défis et perspectives du PFBC, des solutions communes et durables, et la survie des forêts du Bassin du Congo qui constituent le cœur de l'Afrique et le deuxième poumon écologique du monde.

Le mobile essentiel de cette 19^{ème} réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo est

de poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable : Un "Fair Deal" vers un développement durable pour les pays l'Afrique centrale, ses populations, ses forêts et sa biodiversité.

Outre la préoccupation primordiale de cette RdP19, il est également nécessaire d'évoquer les défis du Bassin du Congo qui sont nombreux et importants, ce qui interpellent les autorités de l'Afrique centrale à redoubler les efforts et à pousser les bailleurs de fonds et la communauté internationale à honorer à leurs engagements de financer les pays du Bassin du Congo.

Cette 19^{ème} Réunion des Parties du PFBC a permis aux pays d'Afrique centrale en partenariat avec des

bailleurs de fonds au lancement de la quatrième phase du programme régional pour l'environnement en Afrique Centrale (CARPE), au programme majeur de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) sur la conservation en Afrique centrale ainsi qu'à la création d'une Task force chargée d'élaborer les procédures et modalités pour garantir une bonne coordination des financements.

Après la facilitation de la République Fédérale d'Allemagne qui prendra fin en décembre 2022, la France va reprendre la Facilitation du PFBC pour la période de 2023-2024. Peu avant de céder le mandat de la Facilitation du PFBC à la France, l'Allemagne a pris l'engagement de verser un montant de 45 millions d'euros, en plus de 1,5 milliards de dollars (USD) promis par les pays donateurs au cours des cinq (5) prochaines années. Pour soutenir les efforts de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, la Facilitation





Visite de terrain des officiels dans une usine de transformation de bois dans la zone industrielle de Nkok à Libreville

PFBC

20 ans de combat pour la protection des forêts du Bassin du Congo



Visite de terrain des officiels dans une forêt de Libreville



Photo de famille de la cérémonie d'ouverture de la 19ème Réunion des Parties du PFBC

Affaires Étrangères du Gabon.

A noter que la 15ème Conférence des Parties sur la biodiversité (COP15) qui se tiendra à Montréal en décembre 2022 et les parties du PFBC poursuivront leurs efforts pour un financement équitable de la conservation des forêts du Bassin du Congo.

Il sied de rappeler que le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) fédère depuis sa création en 2002, un nombre sans cesse croissant de membres. Aujourd'hui, près de 120 partenaires groupés en 7 collèges œuvrent pour la conservation de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale dans les pays membres, en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC et les objectifs de développement durable 2030. ■

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA

de la République Fédérale d'Allemagne poursuivra son appui durant le premier semestre 2023.

« Je suis en effet conscient que nous vivons une période charnière pour notre sous-région ainsi que pour l'humanité. Les défis qui nous interpellent sont corrélés et interdépendants. Nous devons agir ensemble face à des défis communs », a déclaré Michael Moussa-Adamou, Ministre des

La décision initiale de mettre en place le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été prise en 2002 à Johannesburg lors du Sommet de la Terre en réponse à la résolution 54/214 de février 2000 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui appelait la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre de la déclaration de Yaoundé de 1999 issue du Sommet des Chefs d'État COMIFAC. ”

En 2005, le cadre de coopération des partenaires membres du PFBC, adopté en février 2005 à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etats de Brazzaville, est l'unique document « officiel » relatif aux fondamentaux du PFBC. Il a été révisé et adopté à la Réunion des Parties du PFBC de novembre 2016 à Kigali (Rwanda).

Facilitation américaine 2003-2005

Les Etats Unis d'Amérique ont lancé le bal pour conduire la Facilitation du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. Les objectifs ont été entre autres, un leadership africain clair et concerté (institutions gouvernementales, société civile, communautés, scientifiques et secteur privé). Une action visant à lutter contre les menaces critiques pour la biodiversité et les forêts, telles que l'exploitation forestière illégale, l'extraction non durable des ressources et le trafic d'espèces sauvages une participation totale aux efforts d'adaptation et de lutte contre le changement climatique. Enfin, des institutions, des régimes réglementaires et une gouvernance efficace pour traiter les forêts et la faune.

Facilitation française 2005-2007

La Facilitation française du PFBC, conformément à son mandat établi à Brazzaville en février 2005, s'est focalisée dans l'optique à améliorer en permanence la concertation entre les membres du Partenariat. Dans un souci de lisibilité et de transparence tout au long de cette facilitation, elle diffusera régulièrement dans cette rubrique toute information concernant ses actions dans le Bassin du Congo.

Facilitation allemande 2008-2010

Facilitation allemande avait mis le renforcement des institutions de la COMIFAC et du PFBC, avec des activités telles la 5ème CCR : 18 et 19 mars 2008 à Bangui, en RCA ; la 6ème CCR : 30 et 31 octobre 2008 à Brazzaville, au Congo et la 7ème CCR : 18 et 19 mai 2009 à Douala



- Cameroun, sans oublier la 5^{ème} Plénière PFBC : Novembre 2009 à Yaoundé – Cameroun, pour ne citer que celles-ci.

Facilitation canadienne 2010-2012

S'agissant de la Facilitation canadienne, elle a été axée sur l'appui aux politiques et à leur harmonisation, à la COMIFAC et à ses partenaires et le renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC.

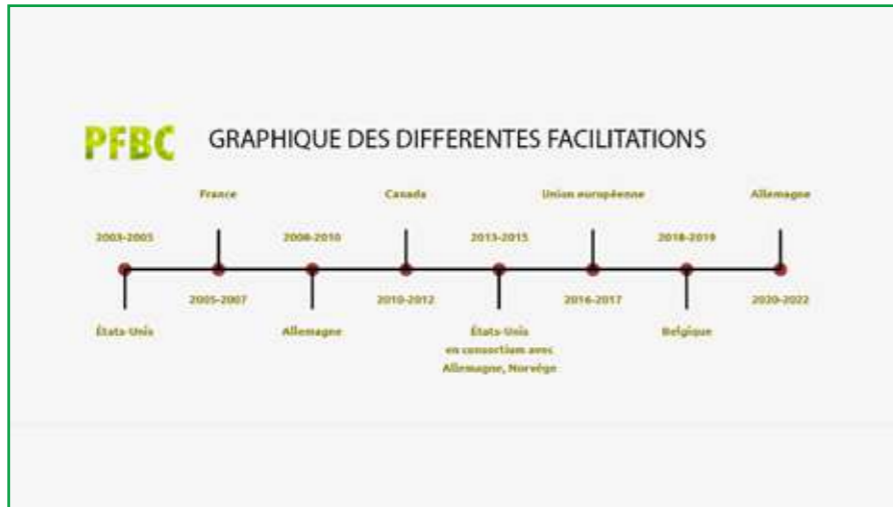
Facilitation américaine du PFBC en consortium avec l'Allemagne et la Norvège 2013-2015

Cette Facilitation américaine en consortium avec l'Allemagne et la Norvège s'est fixée leur mandat sur leadership Africain transparent et concerté. Aussi, sur des mesures pour lutter contre les menaces critiques pour la biodiversité et les forêts. Sur la participation entière dans les efforts de s'adapter et de faire face au changement climatique. Enfin, sur l'efficacité des institutions, des régimes de réglementation et la gouvernance.

Facilitation de l'Union européenne 2016-2017

Celle-ci avait mis l'accent sur le renforcement et le développement du PFBC, en vue d'en maintenir la pertinence et d'en augmenter l'impact dans le long terme. Cette ambition vise à garantir que le PFBC puisse continuer à promouvoir efficacement les objectifs de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale tels qu'ils ont été formulés en 1999 dans la Déclaration de Yaoundé puis consolidés de manière opérationnelle en 2005 dans le traité instituant la COMIFAC.

Promouvoir l'efficacité des interactions et de la coopération entre les partenaires du PFBC afin de Renforcer le PFBC en le dotant d'une structure de gouvernance axée vers les résultats ; Contribuer à une prise de décision basée sur



les connaissances ; renforcer les mécanismes existants pour améliorer la coordination et la coopération ; renforcer la COMIFAC et lui permettre d'assumer un rôle central dans le PFBC et Encourager une division du travail plus claire et plus efficace entre les principales organisations régionales concernées

Actions thématiques prioritaires

Elles ont été basées sur la lutte contre le braconnage et le trafic des espèces sauvages ; la prise en compte de l'impact des secteurs non forestiers sur les forêts du Bassin du Congo, notamment en matière d'aménagement du territoire ; la promotion d'un développement socio-économique favorable aux communautés locales, notamment par une coopération accrue avec le secteur privé et la lutte contre les changements climatiques.

Facilitation du Royaume de la Belgique 2018-2019

La Belgique a assuré la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo avec brio et dynamisme

Facilitation allemande 2019-2022

Elle a donné une autre façon de gérer avec la mise en place des collègues, qui a permis de donner un autre visage dans la gestion, en dépit de la pandémie de Covid-19 qui a paralysé pratiquement le monde entier. C'est un succès pour l'Allemagne avant de passer le témoin à la France en décembre prochain. ■

GBL



Ce document sur « Les forêts du bassin du Congo - Etat des Forêts 2021 » est disponible sur le site de la COMIFAC et du PFBC en libre téléchargement

DES DECLARATIONS DE HAUT NIVEAU DE LA RDP 19 DU PFBC



**Hon Lord Goldsmith of Richmond Park ,
Ministre du Pacifique
et de l'environnement ,
Royaume-Uni**

« Au moment où nous accordons à l'engagement de la COP26 une place de choix au PFBC... Et ayant pris l'engagement d'investir près d'un tiers du financement international du climat du Royaume-Uni - qui a récemment doublé - pour la nature, dont au moins la moitié pour les forêts... nous poursuivons le travail soutenu par notre engagement de 200 millions de livres sterling en faveur du Bassin du Congo... par le

biais du brillant Programme Forêts, Gouvernance, Marchés et Climat, de notre nouveau Fonds pour les paysages transfrontaliers de la biodiversité, et d'un nouveau programme bilatéral que nous sommes en train de concevoir en vue de la COP27... parallèlement à notre contribution de 32 millions de livres sterling au CAFI. Nous savons que le CAFI doit changer - et nous sommes également engagés dans cette voie »

Mme Chrysoula Zacharopoulou, Secrétaire d'État chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux , France

« Chers partenaires des forêts du Bassin du Congo et représentants des pays de la COMIFAC. Je suis très heureuse que nous soyons tous réunis aujourd'hui. Je tiens à remercier le Gabon et la Facilitation allemande pour leur organisation. Nous sommes réunis alors que dans le monde actuel, de nombreux pays se divisent, y compris pour la gestion des ressources vitales. Mais il n'y a pas de fatalité. Il existe une autre voie : celle de la coopération et du multilatéralisme. Bien vouloir télécharger le discours... C'est donc avec une grande confiance que nous regardons devant nous... Et c'est avec une grande fierté que je vous annonce **que la France se propose de prendre le relai de l'Allemagne, pour animer la prochaine facilitation du Partenariat des forêts du Bassin du Congo pour 2023 et 2024.**»



Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement

« En tant que président du PFBC et du conseil d'administration du CAFI, l'Allemagne souhaite saisir cette occasion pour marquer son **engagement à poursuivre une collaboration fructueuse** avec nos partenaires d'Afrique centrale et toutes les parties prenantes de la région... En effet, pour rendre possible la mise en œuvre des programmes, **nous avons pris des engagements financiers** dans l'esprit du **Fair Deal**, traduits dans la déclaration de la **COMIFAC** et les **engagements de Glasgow**, et plus particulièrement dans les **lettres d'intention** que nous avons signées à ce jour, par le biais du CAFI, avec le Gabon, la République du Congo et la République démocratique du Congo... **Soyez assurés que**

nous, donateurs, ferons notre part. Nous assisterons ceux qui le souhaitent, accélérerons les processus et apporterons notre soutien. **C'est pourquoi l'esprit du Fair Deal doit se perpétuer après Glasgow.** Glasgow n'était qu'une première étape dans notre effort commun pour préserver les fonctions de carbone et de biodiversité de la forêt du Bassin du Congo tout en augmentant les moyens de subsistance des populations du Bassin du Congo. **C'est pourquoi la contribution de l'Allemagne ne s'arrête pas à Glasgow.** Nous sommes **fiers d'annoncer une contribution supplémentaire de 45 millions d'euros au fonds fiduciaire du CAFI** afin de :

- Encourager la bonne gestion des forêts et
- Étendre potentiellement le partenariat au-delà des trois premiers pays (Congo, RDC et Gabon).

Nous espérons que cette nouvelle promesse **incitera la communauté des donateurs à se joindre à nous pour renforcer notre ambition** et saisir cette opportunité historique. »...

« En ce qui concerne le panel politique de haut niveau de clôture de la MOP 19 du PFBC, le 8 juillet 2022 à Libreville, en droite Ligne avec le Président actuel de la COMIFAC, Jules Doret Ndongo, **Son Excellence Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État de la BMZ** a proposé à la plénière de l'assemblée générale du PFBC la mise en place d'un groupe de travail sur les finances afin de développer des éléments clés pour le débat politique sur un concept de financement durable à long terme des services écologiques des forêts et des tourbières dans le Bassin du Congo - conformément à la "Déclaration de la COMIFAC" de septembre 2021 à Berlin (le "Fair Deal"). Il a souligné que cette proposition soit soutenue par le chef de la délégation française Philippe Lacoste et par le Rt Hon Lord Goldsmith of Richmond Park, Ministre du Pacifique et de l'environnement au Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) et au Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra) ».





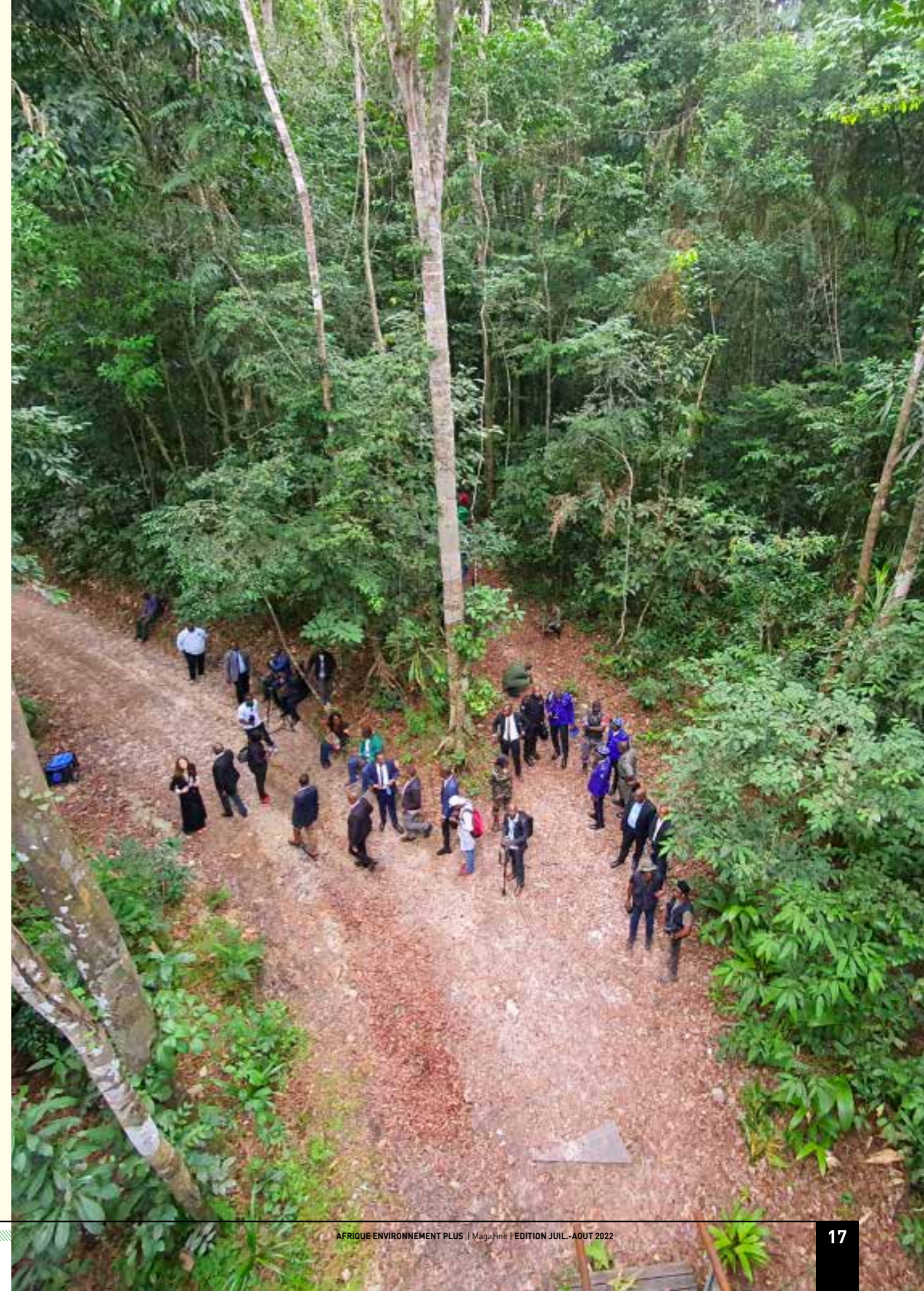
**Monsieur Jules Doret
Ndongo, Ministre des
Forêts et de la Faune du
Cameroun, Président en
exercice de la COMIFAC à
la RDP 19 du PFBC**

« Je voudrai particulièrement porter une appréciation positive aux actions de la Facilitation de la République Fédérale d'Allemagne pour son engagement à redynamiser le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, à travers :

- L'animation de la réforme réussie du cadre de gouvernance du PFBC avec des collègues des parties, et le Conseil Directeur du PFBC comme organe permanent de dialogue et d'orientation sur les grands enjeux des écosystèmes forestiers du bassin du Congo ;
- L'harmonisation de la feuille de route du président en exercice de la COMIFAC et celle de la facilitation allemande ;
- Le contact permanent tant avec la CEEAC, la COMIFAC, les états ainsi que les partenaires techniques et financiers qui demeure un défi à poursuivre.
- Le souci de la visibilité du Bassin du Congo via la COMIFAC, au niveau des divers fora internationaux a aussi été un des points majeurs retenu tout au long de la Facilitation ;
- L'adoption de la Déclaration des pays membres de la COMIFAC et leur

périphérie ainsi que le « fair deal;

- La mobilisation des pays donateurs positionnés pour une allocation financière de 1,5 milliards de dollars, soit 983 milliards de FCFA en faveur des forêts d'Afrique centrale ;
- La facilitation allemande a assisté la transition entre le précédent leadership du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec la nouvelle équipe qui a pris le relais au mois de juin 2021.»





S.E.M Gaston Grenier : Facilitateur Canadien 2010-2012

En septembre 2010, je soutiens une première réunion des partenaires à Kinshasa où j'effectue la prise en charge de la facilitation par le Canada et où l'équipe de facilitation

présente la feuille de route avec trois principaux volets : Un appui aux politiques et à leur harmonisation pour la préservation des forêts du Bassin du Congo ; Un appui institutionnel à la COMIFAC et à ses partenariats ; et le renforcement de la gouvernance auprès des acquis du partenariat des forêts du Bassin du Congo. L'initiation d'atelier de démonstration par les partenaires parallèle aux réunions du PFBC est une initiative qui relève de la facilitation canadienne. On a pu observer en plus une croissance importante du nombre des membres, croissance que les facilitations récentes semblent avoir poursuivies et dont on peut se réjouir. En ces temps difficiles au niveau international, je souhaite à tous de pouvoir améliorer le cours de l'histoire pour la conservation de notre petite planète. ■



Matthew CASSETTA : Facilitateur Américain du PFBC 2013-2015

La facilitation américaine a proposé comme objectif le développement d'une plateforme qui permettait la participation plus active de la société civile et des institutions éducatives et de formation dans le PFBC.

Nous avons ajouté des nombreux partenaires à la liste des adhérents au PFBC. Nous avons lancé des échanges importants sur la REDD+ et le renforcement des aires protégées, en mettant en vitrine des chefs traditionnels de la sous-région, des champions de l'aménagement de la biodiversité et les efforts des chercheurs et scientifiques dans le Bassin du Congo. Je suis très content de voir que nos efforts aient pu contribuer à une représentation plus complète des acteurs dans le PFBC. Je souhaite plein de succès à nos partenaires africains dans leurs efforts de proposer des solutions et innovations durables pour conserver, étudier et mettre en valeur la biodiversité très riche du Bassin du Congo pour des générations futures. ■



S.E.M Anders Henriksson : Facilitateur de l'U.E du PFBC 2016-2017

L'U.E a repris la facilitation à un moment où notre partenariat s'était considérablement développé. Après que nous nous soyons entretenus avec de nombreux partenaires, nous avons donc lancé les Collèges du PFBC ainsi que le Conseil. Notre objectif était d'une part de faciliter les échanges entre les partenaires de même nature et d'autre part d'en faire de même entre les groupes de partenaires de nature différente. Je pense que le changement a renforcé le partenariat et l'a rendu plus durable. J'aimerais également croire qu'il est principalement plus encourageant et gratifiant pour les participants. Je suis heureux que l'U.E ait pu contribuer à ce changement. A présent, je vous souhaite plein de succès dans notre effort commun pour fournir des solutions durables pour le Bassin du Congo. ■



S.E.M François-Xavier de DONNEA : Facilitateur Belge du PFBC 2018-2019

La facilitation du Partenariat pour la forêt du Bassin du Congo (PFBC) que j'ai assumé en 2018 et en 2019 fut la mission ou l'une des missions les plus enrichissantes et les plus intéressantes que j'ai remplies durant ma carrière. Comme vous le savez, à court terme, moins les menaces qui pèsent sur les forêts du Bassin du Congo sont, moins l'exploitation minière légale et illégale, la déforestation pour l'agriculture, les exploitations forestières non durable et la fabrication de charbon de bois le sont aussi. Mais en moyen terme une menace beaucoup plus redoutable pèse sur ces forêts, il s'agit de l'arrivée massive des réfugiés climatiques sahéliens descendant vers le centre de l'Afrique avec leurs immenses troupeaux. La conférence de N'Djamena que j'ai organisé en janvier 2019 a conclu à la nécessité urgente d'encadrer et de contrôler cette transhumance et ces migrations Nord-Sud. La conférence a notamment recommandé la conclusion d'accord régionaux et transfrontaliers pour réaliser cet objectif. J'espère que mes successeurs et les autorités du Bassin du Congo pourront à l'avenir concrétiser l'ensemble des recommandations de la conférence de N'Djamena. ■



PFBC EN BREF

Créé en 2002, le partenariat rassemble près de 120 partenaires groupés en 7 collèges engagés pour les écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Plus de 500 participants assistent à sa réunion annuelle des parties. Aucune autre initiative régionale ne rassemble un nombre aussi divers et toujours croissant d'acteurs collaborant étroitement. Une grande variété de partenaires issus d'un large spectre entre en dialogue les uns avec les autres pour l'émergence de points de vue convergents sur les principales questions internationales, régionales et nationales liées à la protection de la biodiversité et à la gestion durable des forêts, la lutte contre les changements climatiques et le développement durable du Bassin du Congo. Ces partenaires travaillent sur des solutions communes, novateurs, inspirantes, intersectorielles et durables pour des changements transformationnels en Afrique centrale.

LES ECOSYSTEMES DU BASSIN DU CONGO AU CENTRE DES REFLEXIONS DE LA 19EME REUNION DES PARTIES



Visite de terrain des officiels dans la zone industrielle de Nkok à Libreville



Visite de terrain des officiels dans une forêt de Libreville lors la 19ème Réunion des Parties du PFBC

La 19^{ème} Réunion des Parties (RdP19) au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) qui s'est réunie à Libreville, République Gabonaise, a permis d'aboutir à bon nombre des résultats escomptés.

Venus des pays du Bassin du Congo, les membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), après quatre jours de travaux et des débats sont arrivés aux résultats tels que des progrès considérables notés, après Glasgow et les efforts conjoints de

la COMIFAC et du PFBC, concernant la visibilité internationale de l'importance des forêts d'Afrique centrale et de leurs services écosystémiques pour l'ensemble de l'Afrique et de la planète.

Les Parties PFBC ont insisté sur l'importance de poursuivre cette

fois-ci de manière accélérée la mise en œuvre des engagements de la déclaration annoncée à Berlin des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du Bassin du Congo ainsi que leur périphérie et confirmée à Glasgow lors de la COP 26.

Aussi, les parties ont exprimé leur satisfaction de la tenue avec succès du dialogue politique de haut niveau qui a permis d'obtenir plus de détails sur les engagements financiers de Glasgow, pour les pays membres de la COMIFAC (1,5 milliard USD) et d'échanger sur les modalités d'accès et les mécanismes financiers qui faciliteraient une meilleure coordination et une plus grande efficacité des financements, des contributions et des interventions en Afrique centrale.

Mise en place d'une « Task-Force »
« Les parties ont proposé la création d'une « Task-Force » chargée d'élaborer les modalités et procédures permettant de

garantir à la fois l'amélioration de la gouvernance et le décaissement des paiements pour services environnementaux ; elles proposent d'accélérer le dialogue institutionnel pour la mise en place d'instruments appropriés de rémunération des services écosystémiques tels des PSE/ carbone, biodiversité et eau, et que soient développées pour cela les solutions techniques et financières nécessaires, en particulier pour les zones protégées.

S'agissant de la transhumance, les parties ont félicité la CEEAC pour avoir accepté d'assurer le portage institutionnel et organisationnel de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména et, ce, en étroite collaboration avec les autres organisations sous-régionales CEDEAO et IGAD. Les Parties saluent l'idée de la Facilitation allemande de proposer l'organisation d'une Conférence « N'Djaména 2 » avec la CEEAC, en collaboration avec ses partenaires de financement.

Engagement financier d'Allemagne

Dans les résultats des travaux de la RdP19, les parties ont félicité la République fédérale d'Allemagne pour son engagement à financer un projet régional sur l'encadrement de la transhumance entre le Sahel et le Bassin du Congo, et l'Union Européenne pour avoir inclus un volet sur la transhumance dans son nouveau programme Natur'Africa.

En outre, une synergie et une collaboration pour la mutualisation des ressources a été recommandée, et les Parties ont encouragé les partenaires techniques et financiers à apporter à la préparation des programmes d'investissement prioritaires sur la transhumance dans le cadre de la préparation de N'Djaména 2.

Les parties se sont félicitées de la tenue du Conseil des Ministres CTSA/CBSA dans le cadre de la mise en œuvre des accords transfrontaliers Cameroun-RCA-Tchad et ont encouragé la finalisation des accords transfrontaliers en cours de négociation dans les blocs



Déchets de bois après transformation dans la zone industrielle de Nkok à Libreville



Une vue de la salle plénière lors la 19ème Réunion des Parties du PFBC



Echange entre les officiels avant le dialogue de haut niveau de la 19ème Réunion des Parties du PFBC

géographiques de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de N'Djaména.

Les parties ont exhorté les mécanismes financiers, les fonds, les programmes et projets des membres du PFBC de recourir aux expertises et compétences existantes au sein de la COMIFAC dans le cadre de la mise en

œuvre de leurs opérations afin d'assurer une meilleure appropriation régionale, et de saisir systématiquement les opportunités du dialogue structuré et d'échanges au sein du PFBC, lequel connaît une forte croissance

Poursuivre la promotion des objectifs

En sus, les parties ont appelé

à poursuivre les efforts afin de promouvoir les objectifs tels que :

D'abord, Préparer les contributions de l'Afrique centrale pour pouvoir avancer lors des prochaines négociations internationales sur le changement climatique et la conservation de la biodiversité avec, pour les bailleurs de fonds, des propositions concrètes de soutien financier et de subventions à long terme de la gestion durable des forêts et paysages forestiers, en structurant les financements disponibles ; et pour les pays de la COMIFAC des propositions concrètes d'utilisation efficace et transparente des fonds mis à disposition, et de sécurisation physique et juridique des investissements réalisés sur le moyen et long terme dans les paysages ; .

Ensuite, Accélérer la mise en œuvre de la déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et de l'appel pour

un financement équitable, et la déclaration conjointe des bailleurs du Bassin du Congo de la COP26 à Glasgow pour une meilleure gouvernance forestière et permettre d'accéder à un juste pourcentage des ressources financières climat et biodiversité.

Après, Au-delà de la foresterie et de l'environnement, coopérer étroitement avec les autres secteurs clés de l'économie du

monde rural tels l'agriculture, l'élevage, les mines, pétrole et gaz, les infrastructures, l'énergie et les secteurs sociaux.

Enfin, Promouvoir un engagement renforcé du Partenariat avec les entités du secteur privé et le dialogue avec la Chine pour un commerce assaini des bois tropicaux. ■

Bréona Grièdge Lawilla



Les encadrés

La 19^{ème} Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a connu plusieurs activités, notamment la 10^e Réunion du Conseil Directeur du PFBC et les streams thématiques au terme desquelles un certain nombre de recommandations ont été formulées sur les principales questions liées à la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, des aires protégées et la restauration des paysages dégradés ainsi qu'un nombre d'autres documents et d'outils précieux pour les partenaires du PFBC.

Streams 1

Dans le Stream (a) sur les Conditions préalables à une planification efficace et durable de l'utilisation des terres, les parties ont recommandé :

- L'Aménagement du territoire est vu par plusieurs Conventions mondiales comme un outil de base pour assurer les objectifs de développement durable, avec la création des espaces formalisés de dialogue et de coordination de l'aménagement du territoire afin d'identifier, revoir et redynamiser les cadres de concertation en la matière au niveau local, provincial, national et régional ;
- De faire un état des lieux de leurs missions et efficacité pour répondre aux exigences de développement durable, de décentralisation et de représentativité inclusive multisectorielle.
- Délimiter et sécuriser les espaces ruraux afin de garantir leur pérennité à travers des modèles de gouvernance et de sécurisation foncière adaptés à chaque type d'activité et d'acteurs concernés (état, secteur privé, collectivités, communautés, groupes vulnérables). Ces modèles doivent reconnaître, sécuriser, et assurer la gestion inclusive des droits superposés.



Prioriser et inciter à la protection des forêts de grande valeur avec :

Élaborer une définition commune des forêts de grande valeur aux plans culturel, socioéconomique, biodiversité et carbone, via des processus participatifs, afin d'intégrer ces espaces dans les plans et politiques d'aménagement du territoire et d'affectations des terres.

Prioriser la pérennisation des forêts de grande valeur en assurant un partage équitable des charges et des bénéfices entre les parties prenantes locales, nationales et internationales, notamment par des mécanismes de financement adaptés, transparents et durables, à l'image des PSE et de la finance carbone.

Et développer des standards d'évaluation des impacts dus aux investissements publics et privés structurants et développer des mécanismes de compensation environnementale et sociale appropriés.

NÉCROLOGIE

La direction d'AFRIQUE ENVIRONNEMENT PLUS se joint à l'ensemble des pays membres de la COMIFAC, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de la Commission de la CEEAC, de la Facilité d'Intégration régionale et internationale de la conservation partenaria de la COMIFAC, des plates formes et réseaux de la société civile d'Afrique centrale du domaine de la conservation, pour rendre un vibrant hommage à **Mr Raymond NDOMBA NGOYE**, ancien Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, ancien Coordonnateur national de la COMIFAC en république du Gabon et ancien Secrétaire Exécutif adjoint de la



COMIFAC, décédé 18 Juin 2022 à Libreville Gabon, pour l'ensemble de ces œuvres au service de la protection des écosystèmes du Bassin Congo.

Stream 1a : Synthèse des enjeux et conditions de succès de l'utilisation durable des terres

Pour relever les défis d'aménagement du territoire, le stream 1a ont souligné la nécessité d'harmonisation les concepts, les outils et pratique d'aménagement du territoire entre acteurs, et le renforcement des capacités au niveau national et sous-régional. Ils ont recommandé de :

Créer les espaces formalisés de dialogue et de coordination de l'aménagement du territoire afin d'identifier, revoir et redynamiser les cadres de concertation en la matière au niveau local, provincial, régional et national dans chaque pays ; et de faire un état des lieux de leurs missions et efficacité pour répondre aux exigences du développement durable, de décentralisation et de représentativité inclusive multisectorielle

Délimiter et sécuriser les espaces ruraux afin de garantir leur pérennité à travers des modèles de gouvernance et de sécurisation foncière adaptés à chaque type d'activité et d'acteurs concernés (état, secteur privé, collectivités, communautés, groupes vulnérables). Ces modèles doivent reconnaître, sécuriser, et assurer la gestion inclusive des droits superposés

Prioriser et inciter à la protection des forêts de grande valeur et pour se faire, il est recommandé de : (1) Élaborer une définition commune des forêts de grande valeur aux plans culturel, socio-économique, biodiversité et carbone (2) Prioriser la pérennisation des forêts de grande valeur en assurant un partage équitable des charges et des bénéfices entre les parties prenantes (3) Lorsqu'on ne peut pas éviter des pertes nettes de forêts de grande valeur, développer des standards d'évaluation des impacts dus aux investissement



STREAM 1b : « Conditions et perspectives pour une économie durable du bois »

Pendant deux journées, les participants du Stream 1b « Conditions et perspectives pour une économie durable du bois » ont eu de fructueux échanges autour de quatre sessions qui ont porté sur :

- La production légale et durable du bois ;
- La certification tierce partie de la gestion forestière ;
- La foresterie sociale ;
- La transformation du bois et le développement de l'industrie.

Les différentes communications ont permis de relever certaines questions cruciales au développement d'une économie durable du bois en Afrique centrale et les actions suivantes ont été préconisées : (1) Pour une amélioration continue de l'aménagement forestier ; (2) Pour une amélioration de l'image et de la réputation de la gouvernance forestière en Afrique centrale ; (3) Pour le renforcement de la foresterie sociale et diminuer la pression démographique ; Pour une meilleure valorisation des ressources forestières et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal.



Streams 2: Biodiversité



Le stream sur la Biodiversité a mis en exergue le futur des aires protégées et les états membres de la COMIFAC sont invités à :

- Augmenter les financements, améliorer la gestion, identifier les autres mesures de conservation efficaces par zones (AMCEZ), et concentrer le peu de moyens sur des superficies plus limitées pour améliorer l'efficacité de gestion des aires protégées.
- Adapter les modèles de gestion selon leurs besoins et leurs spécificités et à chercher les modèles innovants pour capitaliser, reconnaître et intégrer les structures de gouvernance des ressources naturelles locales dans la prise de décisions et le développement durable.

En rapport avec le renforcement des capacités institutionnelles, les pays de la COMIFAC sont invités à créer un centre d'excellence sous-régionale en matière de biodiversité des forêts d'Afrique centrale cumulant l'ensemble des bonnes pratiques et capitalisation régionales de l'expérience de gestion des aires protégées s'agissant du développement de l'éco-tourisme dans les aires protégées d'Afrique centrale,

Créer un label sous-régional de qualité écotouristique et sécuriser les investissements et l'importance de faciliter les circuits touristiques transfrontaliers aussi, encouragés à mettre la dimension humaine au centre de la conservation, y inclue dans la prospective démographiques, et mettre en place un mécanisme de vérification qui permet de constater de commun accord, les allégations éventuelles de violation des droits de l'homme et de décider conjointement (Baillieur, Etat et autre acteur accusé) des mesures correctives.

Stream 3: Restauration de paysage

Le PFBC a inscrit la restauration du paysage à l'ordre du jour de la 19ème réunion des parties à Libreville. Le «stream 3» «Restauration du paysage» a réuni des experts des pays du bassin du Congo pour discuter de ce sujet important. Les principaux résultats de ce volet sont les suivants :

- Définir et mettre en place un cadre et une stratégie de RPF réglementaire et juridictionnelle, comprenant le régime foncier avec les droits de propriété et d'utilisation des terres, condition préalable à la mise en oeuvre de la RPF, basée sur une définition nationale claire de ce que recouvre cette approche, s'appuyant sur les plates-formes et les initiatives régionales existantes comme l'AFR100 et le Bonn Challenge pour définir un cadre et intensifier les progrès ; adopter des approches participatives et ascendantes qui incluent les communautés locales, basées sur une «vision collective», une planification participative de l'utilisation des terres et des plateformes de consultation locale intégrant tous les acteurs ; renforcer l'intégration de pratiques agricoles durables dans l'approche RPF pour renforcer l'aspect sécurité alimentaire et concevoir des modèles commerciaux basés sur le développement de chaînes de valeur.
- Améliorer l'accès au financement de la RPF par le développement de mécanismes financiers à long terme : tirer parti des partenariats existants pour améliorer l'accès au financement et mettre en oeuvre des progrès ; exploiter le potentiel de restauration autour des aires protégées pour réduire la pression sur les zones à haute valeur de conservation restantes ; adopter une approche intelligente pour la planification de l'utilisation des terres en mettant l'accent sur des approches participatives, communautaires et paysagères qui traiteront du régime foncier et de la gestion durable des forêts.
- Mettre l'accent sur l'augmentation de la production agricole sur les terres arables existantes grâce à l'introduction de pratiques agricoles durables et d'agroforesterie.
- Répondre aux demandes énergétiques d'une population croissante grâce à la production durable de bois de chauffage ; ; renforcer la collaboration intersectorielle aux niveaux national, régional et local ; ; s'appuyer sur la Déclaration de Kigali (2016) et sur les principales conclusions du Conseil extraordinaire des ministres de la COMIFAC de mars 2018 sur la « Stratégie commune de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des engagements des pays dans le défi de Bonn » dont l'une des principales recommandations était de proposer un programme d'investissement pour la restauration des paysages en Afrique centrale.





10EME CONSEIL DIRECTEUR DU PFBC Résumé des déclarations et recommandations des différents collèges

Le ROSEFAC et la CEFDHAC, au nom du **collège de la société civile**, sollicitent une plus grande implication de la société civile dans toutes les actions engagées dans la perspective d'amélioration de la gestion forestière tant au niveau des instances nationales, que des actions locales et dans les conférences internationales à venir.

AWF, au nom du **collège des ONG internationales**, après avoir remercié les efforts du facilitateur, souligne l'importance de rappeler systématiquement les propositions de la précédente réunion du Conseil et de faire le point sur ce qui en a été fait. Il souligne l'importance, lors des rencontres des parties, des concertations entre les différents collèges et de disposer d'un espace pour échanger entre les différents streams afin de pouvoir croiser et confronter les points de vue. Il confirme l'engagement d'AWF à poursuivre avec le PFBC et annonce que la conduite du collège sera désormais assurée par le WWF avec le WCS.

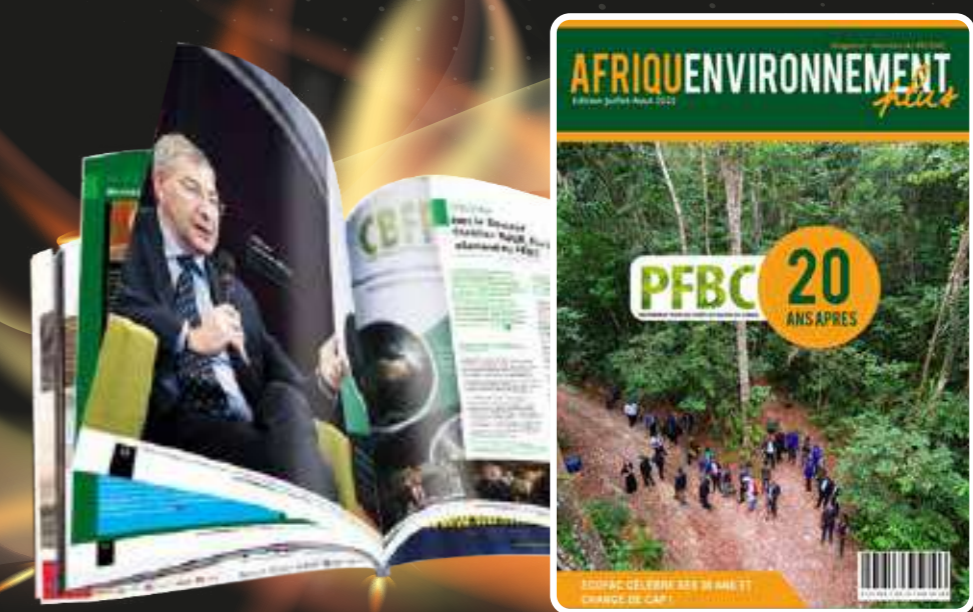
L'ATIBT, au nom du **collège du secteur privé**, représentant les acteurs des secteurs forestier, agroindustriel, minier, des PME/PMI et de l'artisanat, souligne l'importance de se concentrer sur des approches concrètes. Pour la prochaine réunion, il est proposé a) de travailler sur une approche paysage avec tous leurs acteurs clés, et b)

de travailler sur la question du carbone comme un sujet essentiel pour le futur. Le secteur privé suggère, qu'au-delà des secteurs forestier et conservation, que l'on puisse ouvrir plus largement la concertation au sein du PFBC aux acteurs des secteurs extractifs et de l'agriculture.

Le Professeur Khasa de l'université de Laval, au nom du **collège des chercheurs et institutions de formation**, fait un résumé des activités et du développement des réseaux impliqués dans la formation forestière et environnementale en Afrique centrale depuis une trentaine d'années. Il souligne l'importance de mobiliser des ressources financières conséquentes, notamment pour la formation de nouveaux doctorants, mais aussi pour développer de nouvelles offres de formation et de recherche appliquée.

Le représentant des USA, pour le **collège des Partenaires Financiers**, rappelle que les rencontres entre donateurs se sont accélérées en 2022, suite à la Déclaration de Glasgow. Le Royaume Uni est désormais coleader de ce collège. L'enjeu est de travailler sur les différentes approches possibles pour la mise à disposition des ressources financières annoncées à Glasgow et de préparer les annonces qui devront être faites lors de la prochaine COP 27 en Égypte. ■

AFRIQUE ENVIRONNEMENT *plus*



Magazine
Edition
Jan-Fev. 2010



Magazine
Edition
Mai - Juin 2013



Magazine
Edition
Nov. - Déc. 2019

Education • Formation et Information • Environnementale

(+242) 05 519 62 49/ 05 794 55 36/06 806 05 29
afenvironnementplus@yahoo.fr



Docteur
Christian RUCK,
Facilitateur
allemand du PFBC



Interview avec le Docteur Christian RUCK, Facilitateur allemand du PFBC

A quelques mois de la fin de la facilitation allemande à la tête du PFBC, le Docteur Christian RUCK, a bien voulu répondre aux questions d'AFRIQUE ENVIRONNEMENT PLUS dans une interview, au cours de laquelle, il fait un bref bilan du mandat de la facilitation allemande et du regard porté sur les orientations de la prochaine facilitation française.”

Quel est bilan de la facilitation allemande ?

Malgré le Covid-19 qui a empêché le bon fonctionnement des activités au niveau mondial pendant plus de deux, on a vécu un temps très intéressant avec beaucoup de travail et des échanges, bien que par vidéo conférence et peu, en présence.

Le PFBC est une institution nécessaire et qui travaille. Il est aussi spécial pour le Bassin du Congo. Le partenariat a démontré, malgré les difficultés, qu'on peut travailler et trouver des solutions ensemble. Le Partenariat est un instrument très positif avec des bonnes perspectives.

La Facilitation allemande a réorganisé le modèle de dialogue au niveau du Partenariat en

créant des collèges pour leur fonctionnement. Comment avez-vous apprécié cette expérience de fonctionnement des collègues ?

C'était très important et c'est le fruit du travail de mes prédécesseurs qui ont bien voulu structurer le travail. Aujourd'hui, le Partenariat compte 122 membres (institutions). Donc, il était nécessaire de structurer le travail et maintenant, nous avons des collèges des bailleurs de fonds, le collège des pays de la COMIFAC, des scientifiques qui sont très importants au-delà des politiques, de la société civile, des ONGs et du secteur privé.

Quel est le bilan que vous pouvez faire des 20 ans du PFBC ?

Il faut dire qu'on a fêté le 20^{ème} anniversaire à Libreville et organisé par le Gabon. On a eu peu des discours, mais beaucoup des fêtes. Pendant ces 20 ans, toutes les facilitations ont fait un travail énorme, en dépit de certains échecs qui ne manquent pas, identique avec la vie humaine.

Le Partenariat a connu une croissance en termes des membres, à l'occurrence du dernier adhérent qui est l'Angola, sans oublier l'Université de Francfort



en Allemagne et autres. Je dirai, nous le Partenariat est en train de s'accroître et c'est un bon signe. Je crois que le Partenariat a mis un accent dans l'action avec des échanges et dans la recherche des solutions communes, notamment des déclarations et positions communes qui nous ont permis d'avoir des succès. Tel a été le cas pour la Cop 26 à Glasgow, en Grande-Bretagne, nous avons influencé les négociations internationales.

Les forêts tropicales étaient au centre de nos différentes négociations sur le climat ainsi que le bassin du Congo. Je dirai que Glasgow est le début d'un long chemin.

Quels sont les acquis de fair Deal ?

Nous sommes au début d'un long chemin. Nous avons eu beaucoup de succès d'avoir un package pour les prochaines 4 voire 5 années d'un montant de 1,5 milliard USD financés par 12 bailleurs de fonds qui étaient tous présents à Libreville. Naturellement, on cherche une solution à moyen et long terme pour le Bassin du Congo

qui est le deuxième poumon du monde. Il faut aussi trouver non seulement des financements, mais aussi trouver comment les canaliser d'une façon efficace. Ce qui va nous amener à financer la déforestation, la destruction des ressources naturelles, en même temps, financement le développement durable dans le bassin du Congo.

Quel regard portez-vous sur la COMIFAC

Nous avons une coopération très étroite avec la COMIFAC parce qu'on peut faire des contrats juridiques si on fait de projets transfrontaliers à savoir dans les parcs en RDC, Congo, Cameroun, Gabon, etc.

Nous, nous sommes convaincus de la COMIFAC et son travail. La COMIFAC est une organisation spécialisée et très importante afin de faciliter le travail régional dans le domaine forestier et environnement entre les pays de la COMIFAC. Aussi, cette institution doit servir comme agence de soutien pour les gouvernements des pays du Bassin du Congo dans l'expertise et la capacité scientifique et technique. A titre d'exemple, les négociations climatiques ne sont pas faciles

et il faut une base de données climatiques, météorologiques. La COMIFAC a la possibilité et les capacités, avec le soutien des partenaires, d'élaborer ce travail.

Que pensez-vous de nouvelles orientations que devriez prendre la prochaine facilitation française ?

On a déjà eu une coopération très étroite pas seulement avec la France, mais aussi avec l'Angleterre, les Etats-Unis, Union européenne, et autres. Je crois qu'il y a une continuation et nous allons les accompagner dans tous les niveaux. Nous allons travailler en étroite collaboration au sujet de transhumance. Nous allons travailler ensemble pour améliorer l'aménagement des transhumances.

Nous allons aussi organiser ensemble une conférence à la fin de notre facilitation pour donner le relais à la France au cours de laquelle nous allons évoquer les questions de la transhumance. Nous avons beaucoup travaillé, ces trois dernières années, sur le sujet.

Raoul SIEMENI



Vue du présidium lors de la « Journée des forêts du Bassin du Congo » à Berlin en septembre 2021

PFBC La facilitation allemande.

Le mandat de la Facilitation allemande du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC) arrive au terme au mois de décembre et, dès son début, elle s'est donnée des objectifs pour mener à bien son mandat, entre autres, le renforcement du dialogue les partenaires, la mise en œuvre de la déclaration de Ndjamena sur la transhumance, la nécessité de s'exprimer d'une seule voix lors des grands sommets climat

et biodiversité pour les pays du bassin du Congo.

La facilitation allemande, ayant évolué dans un contexte difficile avec la pandémie du Covid-19 qui a entravé le bon fonctionnement des activités à travers le monde, n'a pas épargné les activités de la Facilitation allemande. En dépit de cette réalité, elle a pu réussir à renforcer



« Le ministre fédéral du Développement, Gerd Müller (à gauche) et Jules Doret Ndong, ministre des forêts du Cameroun et président de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) (droite), après la signature, le 7 septembre 2021 à Berlin, de la déclaration sur la protection de la forêt tropicale dans le bassin du Congo, avec l'animatrice Katie Gallus et le Docteur Christian RUCK »



Modération d'un panel lors de la 19ème Réunion des Parties du PFBC par le Docteur Dany POKEM à gauche dans la photo



membres (institutions) », a déclaré le Dr Christian RUCK, Facilitateur allemand du PFBC.

« Donc, il était nécessaire de structurer le travail et maintenant, nous avons des collègues des bailleurs de fonds, le collège des pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), des scientifiques qui sont très importants au-delà des politiques, de la société civile, des ONGs et du secteur privé », a-t-il conclu.

Par ailleurs, la Facilitation allemande a fait un travail de titan marqué par l'accompagnement des pays de la sous-région à plusieurs grands événements, réunions et rencontre au niveau international. Aussi, elle a accompagné la position commune du Bassin du Congo à la Cop26 de Glasgow, en Ecosse. Au cours de cette rencontre internationale, la facilitation a conduit les pays du bassin du Congo de moult dialogues avec les bailleurs de fonds, lesquels dialogues à l'issue desquels une annonce d'un montant 1,5 milliard

le dialogue autour des membres du PFBC, à accroître la visibilité du Partenariat au niveau régional et international, ce qui s'est traduit par l'adhésion des nouveaux membres au sein du Partenariat. La Facilitation allemande a réorganisé le modèle de dialogue au niveau du

Partenariat en créant des collèges pour leur fonctionnement.
« C'était très important et c'est le fruit du travail de mes prédécesseurs qui ont bien voulu structurer le travail. Aujourd'hui, le Partenariat compte 120

USD a été faite par les bailleurs de fonds à l'endroit des pays du Bassin du Congo.

La facilitation allemande a facilité le dialogue entre les pays du Bassin du Congo et les bailleurs de fonds qui a abouti à l'adoption du Fear Deal à Berlin, en République fédérale d'Allemagne, c'est parmi les grands résultats positifs qui sont inscrits à l'actif de la Facilitation allemande.

Pour clore en beauté son mandat, la Facilitation allemande compte organiser une conférence à la fin de cette année au cours de laquelle seront débattus des questions de la transhumance dans le Bassin du Congo afin de mettre fin à cette question. ■

Breona Griedge Lawilla



Echange entre les bailleurs et la COMIFAC lors de la COP27 de Glasgow en 2021

Le REPALEAC mobilise l'attention internationale sur l'importance de l'amélioration de la tenure foncière et forestière des Populations autochtones et communautés locales d'Afrique centrale.

En marge de la RDP 19 le REPALEAC (Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale) appuyé par le Projet régional GIZ – COMIFAC s'est concerté à Libreville avec les partenaires du PFBC et des illustres personnalités comme le Secrétaire d'État du BMZ Son Excellence M. Jochen Flasbarth. L'objet de ces différentes concertations et pladoyers consistait à parcourir les approches envisagées pour l'aboutissement des déclarations de Glasgow, marquée par l'annonce d'une promesse de financement de 1,7 milliards de dollars par 22 donateurs en direction de la défense des droits et l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones.



Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena et du processus de Développement des Plans d'Investissement Pays en prélude à N'Djaména 2

La mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena sur la base d'un cadre de planification se fait dans trois blocs géographiques (Ouest, Centre, Est), chacun sous la présidence d'organisations participantes actives dans la région (appelées "co-leaders").

Afin d'échanger sur l'état actuel de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena et dans la perspective d'une conférence N'Djaména 2 et d'éventuels plans d'investissement des pays du Bassin du Congo pour la transhumance, les travaux des événements parallèles de la RdP 19 du CBFP de Libreville ont porté entre autres sur :

La présentation liminaire de Me Bertille Mayen modératrice du Side Event. Elle a rappelé le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration de Ndjamen

1. Le partage des expériences et résultats des recherches menées dans les trois Bloc géographique Centre, Ouest et Est.
2. Feuille de route de la mise en œuvre des recommandations des experts pays.

Elaboration de la feuille de route ci-dessous pour l'organisation de N'Djaména II avec l'implication des ministères de tutelles, les institutions et partenaires, ainsi que la Facilitation Allemande du PFBC

En plus de la Session ministérielle de la COMIFAC, la RdP 19 du PFBC a servi de cadre pour accueillir deux autres sessions ministérielles à savoir le Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) et la Session Ministérielle du Comité Binational de Supervision et d'Arbitrage (CBSA)

Session Ministérielle - Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) pour la Lutte anti-Braconnage (AT-LAB) : Cameroun, RCA, Tchad

Troisième session du Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) relatif à l'Accord de Coopération entre le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad pour la Lutte anti-Braconnage (AT-LAB) de N'Djaména sur invitation de Monsieur MAHAMAT AHMAT LAZINA, Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable du Tchad et Président en exercice du CTSA.

La Session Ministérielle - Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) pour la Lutte anti-Braconnage (AT-LAB) : Cameroun, RCA, Tchad prend acte de la passation de la présidence rotative conformément aux dispositions de l'accord, de la République du Tchad à la République Centrafricaine...

Session Ministérielle - Comité Binational de Supervision et d'Arbitrage (CBSA) pour la Coopération entre le Cameroun et le Tchad sur Bouba Ndjidda et Séna Oura

Deuxième session du Comité Binational de Supervision et

d'Arbitrage (CBSA), relatif à l'Accord de Coopération entre le Cameroun et le Tchad pour la gestion concertée du Complexe transfrontalier d'aires protégées Bouba Ndjidda et Séna Oura, sur invitation de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice du CBSA... Bien vouloir télécharger le communiqué final...

La Session Ministérielle - Comité Binational de Supervision et d'Arbitrage (CBSA) pour la Coopération entre le Cameroun et le Tchad sur Bouba Ndjidda et Séna Oura et le CBSA demande A l'issue des travaux, les Experts recommandent au CBSA :

- D'accorder un délai supplémentaire de deux ans maximum à l'OCFSA à l'effet de mettre en place le Secrétariat de l'Accord BSB-Yamoussa ;
- D'initier une rencontre de la partie camerounaise en vue d'aborder la problématique de l'orpaillage au nord du PNB impliquant toutes les administrations concernées et les Partenaires Techniques et Financiers (WCS et GIZ)

EVENEMENTS PARALLELES



L'initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) accorde un nouveau financement de 150M\$ la préservation des forêts gabonaises

Le Gabon a procédé à la signature de cinq documents relatifs au 3e cycle de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale

(CAFI). Les cinq documents concernent les cinq premiers projets qui seront financés grâce aux fonds octroyés par la Norvège à travers CAFI au Gabon, pour

ses efforts pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ce financement de 150 millions de dollars américains (96 milliards de FCFA) s'étale sur 10 ans et dont le Gabon a reçu un premier versement de 17 millions de dollars (environ 9,3 milliards de FCFA) en 2021.

Le protocole d'accord entre CAFI et le gouvernement gabonais a été signé lors de la 19e réunion des parties du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), du 5 au 8 juillet 2022 à Libreville au Gabon.

Ce nouveau financement de CAFI est l'aboutissement d'un partenariat débuté en 2017. Dans sa lettre d'intention signée avec CAFI, le Gabon s'était engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des forêts de 50% par rapport à un niveau de référence de 2005. 5 premiers projets bénéficiaires des fonds norvégiens octroyés au Gabon pour la protection des forêts

La société civile du PFBC il est temps de renforcer l'ambition des différents pays dans les stratégies de développement bas-carbone

Profitant de leur participation à la 19^{ème} Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), le Collège de la Société Civile a tenu

le 07 juillet 2022 une séance de travail, en prélude à la note de position commune pré-COP 27, dans la capitale gabonaise, au terme de laquelle, il a délivré une

déclaration contenant quelques recommandations

Ces recommandations ont été adressées à l'endroit des Etats de l'Afrique centrale ; du PFBC et enfin, au Collège de la Société Civile.

S'adressant aux Etats, le Collège de la société civile recommande d'Accélérer les processus de réforme des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et de renforcer l'implication de la société civile et des autres parties prenantes dans leur mise en œuvre ; de Renforcer la prise en compte du Genre dans tous les

processus de prise de décisions; de Reconnaître, respecter, promouvoir et valoriser d'avantage les droits des femmes, des peuples autochtones, des jeunes, des communautés locales, et d'autres groupes vulnérables dans la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

D'impliquer le Collège de la société civile et les autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ; dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'Atténuation,

d'Adaptation de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) et des programmes d'alignement des mécanismes des CDN et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Quant au PFBC, de se recentrer sur ses missions premières et à son rôle de mobilisation des ressources pour les communautés ; de Faire un audit du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) avec l'implication du Collège de la Société Civile comme observateur pour évaluer son fonctionnement et son impact au cours des vingt dernières années ; de Revisiter l'orientation de la nouvelle politique « zéro déforestation » de l'Union Européenne (UE) ; de Soutenir le partage d'expériences et des bonnes pratiques aux solutions climatiques naturelles et autres initiatives de compensation. Enfin, Soutenir la participation des organisations du Collège de la Société Civile aux Conférences des Parties à la Convention

Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), la Biodiversité (CBD) et sur la Désertification.

Au Collège de la Société Civile, Favoriser la gouvernance, la transparence, la participation et l'inclusion de toutes les organisations membres dans tous les processus ; Mobiliser des financements en faveur des Organisations de la Société Civile (OSC) et Consolider sa position comme force de proposition et de veille citoyenne.

Face aux urgences, le collège de la société civile pense qu'il est donc attendu comme décisions au cours de la prochaine COP27, de renforcer l'ambition des différents pays qui s'efforceront de présenter leurs stratégies de développement bas-carbone à l'horizon 2050, ainsi que leurs plans de réduction de 45 % des gaz à effet de serre. ■

WLD



photo de famille des membres du collège de la société civile de la 19^{ème} Réunion des Parties du PFBC





photo de famille des jeunes volontaires du REJEFAC et des officiels lors de la 19ème Réunion des Parties du PFBC

19 ÈME RÉUNION PFBC 2022

Les volontaires du REJEFAC et de l'Association Jeunesse verte du Cameroun participent et s'expriment lors du PFBC 2022 à Libreville.

Les organisations de jeunesse, de femmes, universitaires, jeunes et sympathisants de la cause environnementale au sein de la représentation nationale et régionale du REJEFAC a participé à plusieurs activités phares des différentes rencontres stratégiques lors de la RDP 19 à Libreville, notamment lors de la célébration des 30 ans du Programme ECOFAC qui tirait à sa fin, lors de la réunion du collège société civile, lors des Side Events et rencontres parallèles et plus globalement lors des réunions de haut panel des travaux du PFBC 2022 qui s'est tenu du 5 au

8 juillet à Libreville au Gabon. S'en est suivi des activités de networking avec certains partenaires grâce à la disponibilité des documents stratégiques et la documentation disponible du REJEFAC. Cette 19e Réunion des Parties du PFBC a été Co-Présidée par Son Excellence Dr Christian Ruck, Ambassadeur de Bonne volonté, Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du PFBC et Son Excellence Jules Doret Ndongo, Ministre des forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC et, à leurs côtés, par Son Excellence Prof.

Lee White du Gabon.

Du 5 au 8 juillet 2022, les Membres Parties au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) se sont réunies à Libreville, République Gabonaise, dans le cadre de leur 19ème réunion et ont célébré à cette occasion les 20 ans de leur Partenariat, cela a nécessité une forte mobilisation des parties prenantes et partenaires du bassin du Congo, représentant les pays d'Afrique centrale, des Bailleurs de fonds, des Organisations internationales, des ONG, la Société civile et leurs institutions régionales représentés dans le système CEEAC (CEFDHAC / ROSCEVAC) et les représentants de réseaux affiliés à la CEFDHAC (Repaleac, Refadd, Repar ...), des Représentants d'Institutions de recherche et des Représentants du Secteur privé, équivalent à environ 600 participants.

Tel que cela a été le cas dans les autres pays (Cameroun, Rwanda, RDC), le Gabon en était à sa première expérience avec une cinquantaine de volontaires mobilisés pour la cause, et une délégation des Jeunes du rejefac

Cameroun est venu par la route du Cameroun à Libreville. Pour permettre une participation plus grande des jeunes leaders, leur donner une expérience et un apprentissage et une expérience, le Rejefac depuis 2016 via l'Association Jeunesse verte du Cameroun qui en a eu l'initiative, mobilise à chaque RDP des volontaires des pays concernés, qui tout au long de ces événements s'activent au niveau organisationnel, technique et logistique afin de permettre une organisation réussie. Cette première participation réussie a encouragé la facilitation a continué de solliciter les services multiples rendus par les jeunes volontaires. La particularité de cette participation a été l'implication directe des volontaires dans l'organisation dans un pays et contexte différent, au sein du déroulement et planification des travaux et lors des sessions techniques et stratégiques.

Quant au REJEFAC régional, la communication a principalement porté sur la présentation de son cadre stratégique, des contacts be to be, des interventions en plénière ou lors des sides events. Le cadre stratégique du Rejefac présente son cadre stratégique constitué de quatre Axes Stratégiques (AS). L'AS 1 concerne les questions de paix et de sécurité autour des aires protégées et dans la gestion des ressources naturelles et l'AS



La présidente du REJEFAC, Marie TAMOIFO intervenant dans un panel

2 est relatifs au reboisement, à la conservation des forêts et à la restauration des sols dégradés. Quant à l'AS 3, il s'intéresse aux questions de gestion intégrée des ressources en eau tandis que l'AS 4 concerne tout ce qui est transversale à savoir le renforcement de capacité, l'appui financier et le transfert de technologie.

Lors des différentes réunions techniques, il a été démontré à suffisance par la coordination régionale représentée par ses antennes nationales du Cameroun, Gabon, et RDC au regard de sa composition plurielle et à travers son rôle d'alerte mais aussi d'accompagnement des différents acteurs concernés,

que le REJEFAC utilisera tous les espaces lui permettant de contribuer à la mise sur pied de cadres d'investissements intégrés en faveur de la gestion durable des forêts qui seront nourris par les apports issus des investissements dans les secteurs non forestiers et forestiers. Le manque de véritable stratégie durable auprès de ce réseau pour capitaliser, mutualiser et mettre en synergie les opportunités liées à cette intégration conduit à des actions isolées sans impact réel à l'échelle des besoins de conservation du Bassin du Congo et plus lors des différentes échéances liées aux négociations internationales sur la climat et la biodiversité. Une synthèse des messages clés et perspectives a été présentée par la coordonnatrice régionale lors de la cérémonie de clôture de haut niveau du 8 juillet 2022 en présence de représentants de haut niveau de la COMIFAC, de l'UE, de la BMZ, de la France, du Cifor, du REPAR, C'est ainsi qu'un document réunissant la contribution, les besoins chiffrés et les attentes de la Société civile des OSC des jeunes leaders à la discussion a été produit et distribué. Une courte intervention et un message fort a été donné au nom de la génération future en vue de mettre en exergue la jeunesse et les femmes du Bassin du Congo. ■



Le Docteur Christian RUCK, facilitateur du PFBC et son adjoint S.E Raymond MBITIKON félicitant les jeunes volontaires REJEFAC



Entretien avec M. PHILIPPE LACOSTE, Directeur auprès de la direction du Développement Durable au ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la République Française.

Les pays africains accusent les pays occidentaux (donateurs) de promettre des financements colossaux pouvant les aider à mettre en place les CDN, à faire aux changements climatiques dans le cadre de l'adaptation, le cas du Bassin du Congo avec l'annonce de 1,5 milliards USD. Pensez-vous que tout ceci demeure des annonces et que les pays africains doivent oublier ces promesses vaines ?

Je crois qu'il faille que les pays du Bassin du Congo prennent les donateurs au mot. Sur le Bassin du Congo, les annonces ont été importantes lors de la Cop26 à Glasgow. Après, il faut voir la manière dont sont construites ces annonces. Le résultat final de ces conférences est de mobiliser des financements nouveaux. On construit ces annonces financières en travaillant sur l'ensemble des instruments de financement existants.

Donc, on ajoute des choses des dons, des prêts, des investissements privés pour obtenir un chiffre qui soit le plus gros possible. On ajoute des engagements qui sont en cours (projets déjà examinés) qui contribuent à l'objectif. Et puis, les financements nouveaux puisque c'est toujours annoncé sur 2020, 2022, 2025, etc. Cette réunion de Libreville, c'est dans le cadre du suivi de la Cop26. On va faire un suivi très précis pour les pays du Bassin du Congo : combien reçoivent-ils et par quel canal parce que chaque bailleur à ses règles sous la conduite des Britanniques qui président la Cop26.

J'espère qu'à la Cop27, on pourra faire l'état d'avancement des financements. Au cours de la session de haut niveau tenue à Libreville, les bailleurs ont déclaré qu'ils étaient déjà à la moitié des engagements pris à Glasgow.

Plus précisément, c'est combien cette moitié ?

On a un effort à faire en matière d'explication. Une fois encore, les projets de développement ne sont pas de l'aide humanitaire. Les projets de développement se construisent. Il y a un délai, il faut du temps. Quand on nous demande de faire des annonces sûres et qu'est-ce que vous faites pour le Bassin du Congo, la première chose que font les bailleurs, c'est regarder déjà les projets qui sont en cours, qui sont en négociation et après, il y a de fonds additionnels. Et souvent, les partenaires des pays en développement considèrent que ce sont des fonds additionnels. On ne compte pas les choses qui se font déjà. Il y a souvent une ambiguïté et c'est ce que nous allons essayer de lever.

Comment comprendre à haut niveau de l'Etat, un ministre ou un Chef d'Etat s'interroge sur le mécanisme financier alors qu'on les fait comprendre plus tard que l'argent est rentré dans votre pays ?

C'est souvent dû à un dialogue interministériel insuffisant au niveau des Etats. Souvent, ces projets ne sont pas signés, par exemple, avec le ministère de l'environnement, ni des forêts, mais sont signés avec le ministère des Finances, soit le ministère de la coopération internationale.

La France va prendre au début de l'année 2023, la tête de la Facilitation pour le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Selon vous, quels sont les enjeux et perspectives ?

« On ne va pas réinventer la roue ». Nous avons eu une excellente Facilitation allemande, bien qu'ils aient travaillé dans des conditions difficiles avec la pandémie, on tenait des réunions par zoom. Ils ont fait un gros travail à la fois, de gouvernance interne, de visibilité du Partenariat et faire des efforts à mieux travailler avec CAFI, qui est quand même l'instrument financier pour les forêts du

Bassin du Congo, mais qui ne travaille qu'avec certains pays de la région. Tout ce travail, on va le poursuivre et l'amplifier. On va travailler aussi ensemble avec CAFI pour une meilleure appropriation locale (société civile locale) qui puisse participer directement, pas forcément faire une évaluation du projet ex-poste.



Le dernier point, c'est le sujet qui tient à cœur à la France, le Partenariat a organisé à N'Djamena au Tchad une conférence sur la transhumance. A cause du changement climatique, les chemins de transhumance traditionnelle ont complètement évolué, les éleveurs descendent de plus en plus vers le sud et on a de plus en plus des conflits agriculteurs-éleveurs qui ont toujours existé. Ils arrivent dans des zones, en RDC, RCA, au Cameroun et comment est-ce qu'on peut encadrer ces mouvements et faire en sorte qu'il ait des dispositifs de résolution des conflits qu'ils

soient plus opérationnels et c'est ce que nous espérons pouvoir porter pendant notre Facilitation.

Pour une première fois, nous allons faire une co-Facilitation entre un pays développé (la France) et un pays de la région (Gabon) pour nous permettre d'être peut-être plus proches du terrain et plus transparents sur nos financements.

Comment pensez-vous renforcer le dialogue entre les parties prenantes (publiques et privées). Est-ce que vous allez prendre le modèle des Allemands basé sur le collège ?

Je crois que c'est un bon modèle. Là où sans doute on a encore à progresser, c'est au niveau du dialogue local avec les organisations de la société civile locale, parce qu'il y a des organisations de la société civile internationale (ONGs) et ils sont souvent même des agences d'exécution de ces projets, mais pas les organisations locales. Alors, elles revendiquent souvent le fait d'être au conseil d'administration des grandes initiatives notamment, celles qui décident de l'octroi de fonds. Pour les bailleurs, c'est un peu une difficulté parce qu'ils sont juges et parties. Le partenariat du Bassin du Congo fonctionne mieux car j'ai une expérience en la matière.

Quelle lecture faites-vous sur les 30 ans d'ECOFAC ?

On est content parce qu'effectivement, c'est une manière de mutualiser nos efforts. Pour les européens, c'est une manière d'avoir une meilleure distribution du travail entre nous en matière d'environnement, comme en matière de développement. Vous ne verrez jamais un projet qui existe et qui réalise tous les objectifs. ■

Raoul SIEMENI



Une vue de la salle lors de la présentation du programme CARPE pour l'Afrique Centrale en marge de la 19^{ème} Réunion des Parties du PFBC

Economie forestière le CARPE réitère son engagement aux côtés des pays du Bassin du Congo

Le gouvernement des États-Unis renouvelle son engagement de longue date en faveur de la protection, de la conservation et de la gestion durable du Bassin du Congo, avec le lancement de la quatrième phase du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), en marge de la 19^{ème} réunion des parties du Partenariat pour des Forêts du Bassin du Congo (PFBC) tenue, du 5 au 8 juillet 2022, à Libreville au Gabon.

Dans la présentation des réalisations et acquis du l'USAID/CARPE, l'on retiendra qu'à ce jour, en partenariat avec le United States Fish and Wildlife Service et le United States Forest Service, la structure a investi, dans le Bassin du Congo, deuxième plus grande

subsistance, le Développement économique et l'atténuation du changement climatique depuis 1995, à travers Les trois premières phases de CARPE.

« Le CARPE est le plus programme dans le domaine de l'environnement en Afrique de USAID », a déclaré la Docteure Diana PUTMAN, Administratrice Adjointe par intérim du Bureau de l'USAID pour l'Afrique.

forêt tropicale humide du monde, plus de 600 millions de dollars dans la recherche, la Cartographie et la conservation de la biodiversité, l'amélioration des moyens de



En renouvelant son engagement à pouvoir travailler aux côtés et au profit des pays du Bassin du Congo, le CARPE a fait savoir qu'il va travailler sur des prochains projets avec les partenaires dans le monde entier pour la conservation des poissons, de la faune et de la flore et de l'environnement dans lequel ils sont dépendants.

Près de trois décennies dans la gestion et la protection des forêts

En 27 ans d'existence, le CARPE compte bon nombre des réalisations parmi les plus saillantes, l'on note entre autres, La sensibilisation du monde entier à la forêt du bassin du Congo en tant qu'écosystème d'importance mondiale pour la biodiversité et l'atténuation du changement climatique ; Soutenance de certains des travaux de télédétection les plus importants au monde qui ont conduit à une capacité de surveillance des forêts en temps quasi réel.

Le développement de quatre guides de planification du paysage pour la gestion forestière qui sont maintenant adoptés par tous les pays membres du PFBC par le biais de la Commission des Forêts d'Afrique centrale. Aussi, le développement de l'outil de surveillance et de rapports spatiaux connu sous le nom de SMART dans les zones protégées de toute

la région afin de garantir que les décisions de gestion des parcs soient fondées sur les meilleures informations possibles.

Le renforcement de l'application de la loi sur la faune à travers de nombreuses zones Protégées majeures en Afrique centrale, qui montre un impact significatif en termes de réduction du braconnage pour ne citer que celles-là. En sus, le CARPE s'appuiera sur les succès antérieurs et les leçons apprises et soutiendra la vision d'un Bassin du Congo avec des écosystèmes sains et un leadership local dynamique qui soutient la

Stabilité et la prospérité des communautés.

« Le programme CARPE vise à aborder les questions environnementales de la conservation de la diversité biologique et du changement climatique mondial dans les forêts tropicales du Bassin du Congo », a déclaré M. Samuel Watson et je suis le Chargé d'Affaires ad interim de l'Ambassade des États-Unis à Libreville. Il a ajouté que, « Nous connaissons tous l'importance cruciale des forêts du Bassin du Congo.

Il s'agit d'un réservoir mondial de carbone qui, s'il est détruit, libérera des milliards de tonnes

de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, contribuant ainsi de manière spectaculaire au changement climatique ».

« Cependant, tant que la forêt reste en bonne santé, elle absorbe le dioxyde de carbone, ce qui contribue à atténuer le changement climatique », a signifié le diplomate américain.

A noter que le CARPE suggère aux gouvernement des pays du Bassin du Congo à décentraliser la gestion des forêts à travers une augmentation d'une gestion des forêts communautaires. Cette politique est en voie de sa mise en place en RDC. Ce projet des forêts communautaires va améliorer le niveau de vie des communautés, tout en l'aidant de s'adapter aux changements climatiques, a rappelé les autorités du CARPE à afriquenvironnementplus.info

« On veut voir tous les pays du Bassin du Congo qu'ils comprennent que les forêts du Bassin du Congo étaient un atout pour tout le monde. Parce que sans ces forêts, les changements climatiques vont s'accélérer rapidement », a soutenu Der Diana PUTMAN, Administratrice Adjointe par intérim du Bureau de l'USAID pour l'Afrique. ■

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA



Photo de famille après la présentation du programme CARPE pour l'Afrique centrale en marge de la 19^{ème} Réunion des Parties du PFBC

ENTRETIEN

Avec Dr Diana PUTMAN, Sous-Administrateur du bureau Afrique pour USAID



Quelle a été l'approche qui a permis de mettre en place le CARPE en Afrique ?

Le CARPE est l'un des programmes le plus grand pour l'environnement en Afrique pour l'USAID. Il a été établi en 1995 et au début, nous avons travaillé sur plusieurs pays. Mais c'était plutôt la recherche, établir des inventaires forestiers et des aires protégées, bref c'était un mélange entre la conservation et la protection de l'environnement.

Plusieurs phases du programme CARPE ont été exécutées en Afrique centrale. Que retenez-vous de cet accompagnement pour les institutions au niveau de la sous-région ?

Je pense que sur ces 25 ans, on a eu beaucoup des résultats positifs : on a travaillé sur les atlas forestiers, nous avons travaillé avec des communautés, nous avons vu l'adoption de beaucoup de nouvelles technologies, surtout en utilisant l'internet, nous pouvons maintenant suivre les perturbations dans les forêts presque en temps réel. On a des outils qui s'appellent Smart qui nous aident à reconnaître où

sont les problèmes dans les aires protégées, en même temps, on a essayé de comprendre ce que les communautés voulaient avoir avec leurs forêts.

Quels sont les axes prioritaires sur lesquels le CARPE s'appuie en matière de politiques ?

Nous voulons voir dans tous ces pays, les politiciens et les communautés elles-mêmes, qu'ils apprécient que l'environnement, les forêts du bassin du Congo sont un atout pour tout le monde, c'est-à-dire, il y a une signification globale dans la protection de la forêt, car sans ces forêts, nous allons voir que le changement de climat va accélérer énormément. Mais, pour protéger l'environnement, il faut que quelqu'un bénéficie de cela et c'est ça qu'on aimerait voir dans l'avenir.

Nous rentrons dans la 4ème phase de ce programme en Afrique centrale. Quels sont les grands axes que vous aviez identifiés pour sa mise en œuvre ?

Nous voulons voir un Bassin du Congo avec un écosystème sain et un leadership local dynamique, qui

stimule la stabilité et la prospérité des communautés, cela est très important. En même temps, nous voulons continuer à avoir des nouvelles technologies, protéger la biodiversité, et continuer aussi à encourager les citoyens à avoir les priorités sur la protection des forêts.

Vous êtes responsable adjoint de l'USAID au niveau de l'Afrique. Quelles sont les politiques américaines en termes d'accompagnement ?

On a beaucoup des priorités et une de ces priorités, c'est le changement climatique, contre la corruption parce que c'est la corruption qui enfreint la prospérité de ce continent. Nous travaillons beaucoup sur la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Nous travaillons aussi sur le genre, les peuples autochtones et l'équité pour tous. La santé, l'éducation. Actuellement, on s'occupe énormément des problèmes de sécurité alimentaire, à cause des crises sur la corne de l'Afrique, dans le Sahel, avec l'augmentation de la crise en Ukraine et le changement climatique.

En rapport avec le changement climatique et les mesures d'accompagnement pour l'adaptation, dans les pays africains, l'un des problèmes cruciaux est le financement. Est-ce que l'USAID joue-t-il son rôle ?

Dans tous les pays, surtout aux Etats-Unis, nous avons un système que nous utilisons nos impôts pour nos programmes du gouvernement. L'exécutif a ses propres programmes et le financement est donné par notre parlement (the Congress). Le Parlement a beaucoup des supports pour augmenter le financement et de continuer les différents programmes prioritaires de cette administration.

Actuellement, nous avons une

ENTRETIEN Avec Dr Diana PUTMAN, Sous- Administrateur du bureau Afrique pour USAID



grande augmentation de fonds pour l'acquisition des vaccins contre le Covid-19 au profit des pays d'Afrique et pour le système de santé. Aussi, une augmentation de l'aide alimentaire à cause des crises économiques mondiales dues au Covid-19 et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Dans la phase 2 du CARPE, il y avait des appuis à la société civile dans les pays qui bénéficiaient de ces mesures d'accompagnement pour implémenter leurs politiques de mise en œuvre de leurs programmes qui ont disparu. Qu'en est-il des nouvelles approches ?

On continue de travailler très étroitement avec la société civile et surtout au niveau des communautés locales qui vivent dans les forêts à travers les plus grandes ONGs du pays ou internationales. L'inclusion est très importante pour notre administration et on essaie toujours d'augmenter la capacité locale.

Outre le CARPE, il y a le programme US Forest qui bénéficie de l'accompagnement de l'USAID. Comment évaluez-vous les actions de ce programme dans les pays du bassin du Congo ?

Nous avons un partenariat avec l'US Forest service. Ils ont une certaine capacité technique sur les forêts à travers le monde. Nous sommes contents de travailler en étroite collaboration avec eux.

Quelle est la politique de l'USAID à l'endroit des peuples autochtones ?

On les inclut dans nos activités et on s'assure qu'il n'y a pas de problèmes sur les droits de l'homme sur les peuples autochtones parce que, souvent, ils sont victimes d'exclusion. Nous essayons aussi d'expliquer et de rappeler aux gouvernements que cette catégorie des populations a les mêmes droits que le reste de la population. Nous essayons aussi d'augmenter leurs revenus.

De par votre expérience sur le continent africain. Quelle lecture

faites-vous sur l'évolution dans les secteurs de la conservation, de l'environnement, de la politique et de la gouvernance ?

Je suis venue en Afrique en 1965, précisément au Burkina Faso (à l'époque Haute-Volta) avec mon père, qui a travaillé sur l'élevage des bétails et l'agriculture. Depuis, il y a eu énormément d'évolution sur le continent. Cependant, on doit continuer à inciter les gouvernements à augmenter le financement des projets et programmes. Dans le domaine de la santé, il y a eu énormément des progrès avec la réduction de la mortalité maternelle et infantile bien que cela reste la plus élevée par rapport au reste du monde. Il y a aussi l'éducation de base avec la scolarité paritaire des garçons et filles (50-50%) de nos jours contrairement à une époque donnée.

Ce qui a beaucoup évolué et c'est

très important, le partenariat public-privé dans divers domaines tels que, l'agriculture, la conservation, l'écotourisme, etc. Les citoyens africains doivent pousser les décideurs à investir dans l'avenir de ce continent.

Comment appréciez-vous le niveau de gouvernance dans la conservation des forêts ?

Ça va ! mais, il y a encore beaucoup des progrès à faire. Nous savons que dans beaucoup des pays, lorsqu'on arrête des braconniers, ils ne sont pas mis en prison parce que le système judiciaire n'est pas assez fort. Je pense qu'il faut renforcer le système judiciaire pour arrêter les braconniers et les mettre en prison. Soit, les renvoyer dans leurs pays d'origine pour les étrangers. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



AFRIQUE



FONDATION
DIABAL

Maison d'Édition Et de Publication

Nous offrons des services de publication et de traductions aux auteurs et createurs de contenu en Afrique.

Nos Services

Publication

Publication en numérique et autre formats pour livres, magazines et manga.

Traduction

Une équipe de traducteurs en Français, Anglais et Espagnole.

Formation

Des séances de formation disponible gratuitement pour nos auteurs et createurs de contenu.

Contact

Tel: +27 081-497-9528

Email: fondiabal@gmail.com

Cape Town - Johannesburg
Afrique du Sud

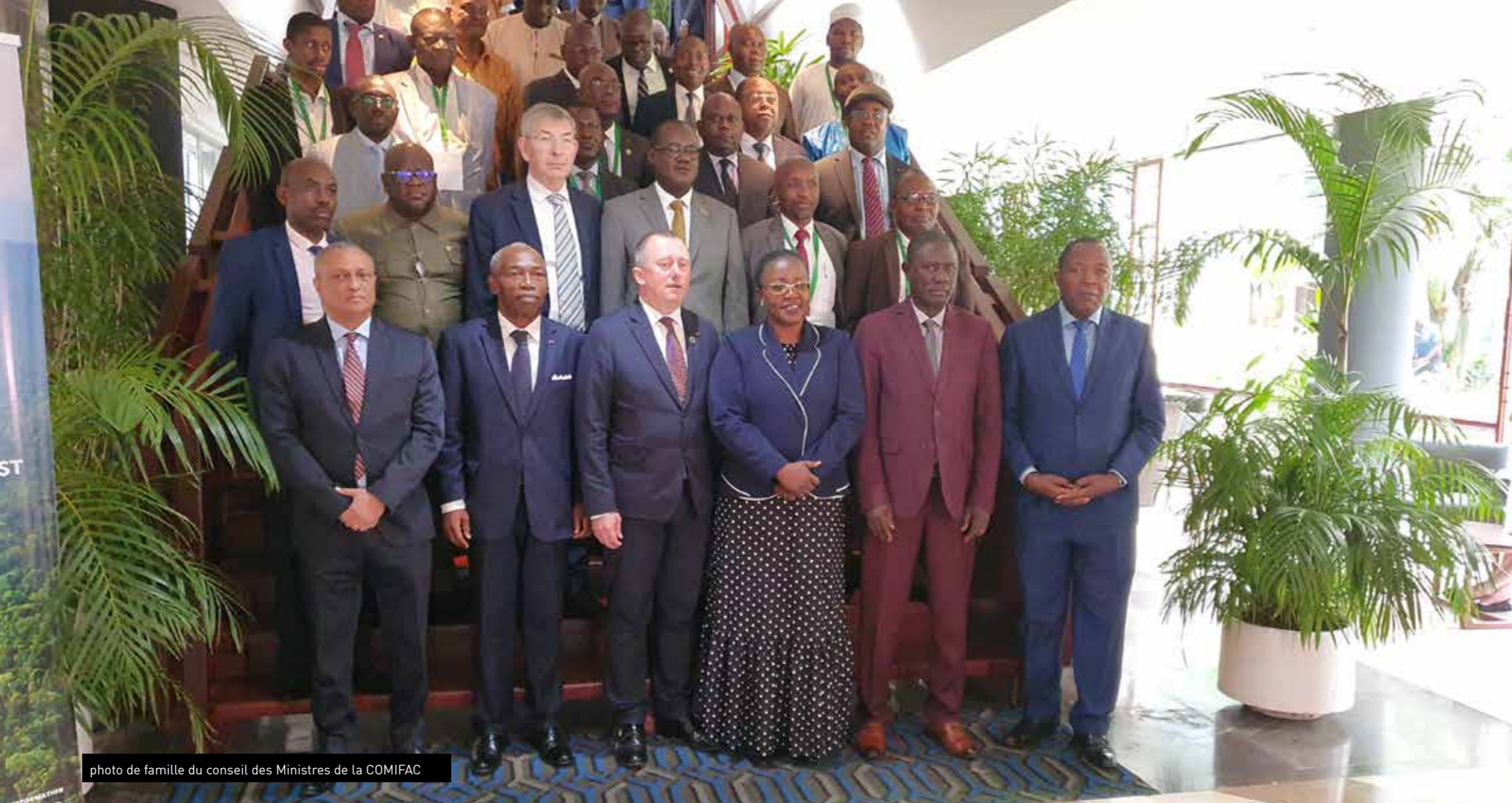


photo de famille du conseil des Ministres de la COMIFAC



Salle du conseil des Ministres de la COMIFAC



« L'équipe du secrétariat exécutif de la COMIFAC en séance de travail lors du conseil des Ministres

COMIFAC Appuyer la COMIFAC à développer les programmes et projets qui résolvent les problèmes réels des populations

Les ministres en charge des Forêts, de l'Environnement des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ont tenu une session extraordinaire le 9 juillet 2022 à Libreville en République Gabonaise, en marge de la 19^{ème} Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Précedé, les 6 et 7 juillet 2022, par la réunion du segment des Experts, le Conseil des Ministres, comme cela est de coutume, s'est tenu, en séance à huis clos, pour examiner les points inscrits tels que, la situation financière ; le Rapport annuel 2021 de la COMIFAC ; Plan de Travail Annuel Budgétisé 2022 ; du projet de Budget annuel 2022 pour ne citer que ceux-là.

Au terme des échanges et débats, les ministres des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ont pris les décisions et recommandations, parmi lesquelles, le choix de la Banque Africaine de Développement conformément à la Déclaration de Tunis de 2008, comme structure de gestion de fonds annoncés. Ils ont invité les pays qui n'ont pas encore signé la lettre d'engagement sollicitée par la BAD pour la phase 2 du PACEBCo de le faire.

Ils ont invité les pays à présenter la COMIFAC auprès des bailleurs de fonds et des partenaires comme la porte d'entrée et la structure responsable de référence en matière d'exécution des programmes et projets sous régionaux dans le secteur forêt et environnement en Afrique centrale, conformément à la décision N° 08/CEEAC/CCEG/XI/21 du 30 juillet

2021 portant mise en place et fonctionnement des institutions spécialisées de la CEEAC.

Le Conseil des ministres a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de conclure un Mémoire d'Entente avec le Cabinet Southbridge pour l'accompagnement de la COMIFAC dans la mobilisation des financements internationaux en raison de son expertise en la matière.

Les Ministres ont exprimé leurs vives préoccupations sur la situation financière alarmante de l'institution et souligné la nécessité d'agir au plus vite, avant de féliciter le Cameroun qui est à jour de ses contributions jusqu'à 2022 et la RDC qui a payé plus de la moitié de ses arriérées de contributions, soit 500 000 USD. Ils ont aussi invité les pays membres à s'acquitter des

contributions égalitaires 2022 ainsi que des arriérés afin de garantir le bon fonctionnement de l'institution.

Face à cette situation alarmante, le conseil des ministres a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de veiller à l'application des dispositions de l'article 20 paragraphe 4 du Traité sur la perte du droit de vote ainsi que tout appui des partenaires de la COMIFAC, conformément à leur résolution prise lors de la Session extraordinaire de mai 2016 à Kinshasa.

A noter que les ministres ont soutenu la nécessité pour la CEEAC d'appuyer davantage la COMIFAC pour lui permettre de développer des programmes et projets avec des impacts qui résolvent les problèmes réels des populations.

S'agissant du Plan de Travail Annuel Budgétisé 2022 de la COMIFAC, les Ministres ont adopté le Plan de Travail Annuel Budgétisé 2022 et ont exhorté les partenaires au développement à appuyer le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans la mise en œuvre de ce plan.

Enfin, les ministres, relativement au 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC, ont proposé les dates des 4 et 5 décembre 2022 pour la tenue dudit Sommet à Kinshasa en RDC dans l'attente d'une correspondance officielle de la RDC confirmant cette proposition. ■

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA



Interview

M. Jules Doret NDONGO, MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE du Cameroun et Président en Exercice de la COMIFAC

Quel regard portez-vous sur les 20 ans du PFBC ?

Le PFBC a été créé en 2002 à l'issue de la conférence de Johannesburg. La première Facilitation fut celle des États-Unis d'Amérique. J'ai une expérience

directe et particulière depuis 2018. J'avais trouvé la Facilitation Belge conduite par le ministre d'Etat belge, M. François Xavier de Donnea et puis est arrivée la Facilitation allemande conduite par le Dr Christian RUCK.

Le constat que nous faisons, la fa-

ilitation joue un rôle d'assistance et d'appui financier, technique. Elle doit nous assister dans la recherche des partenariats, selon son rôle. La recherche de tous les instruments qui peuvent nous permettre de mettre en œuvre les politiques, qu'elles soient transversales, transnationales (la COMIFAC) ou qu'elles soient également nationales, c'est-à-dire d'Etats à partenaires.

Avec la Facilitation allemande, nous avons vu la montée en puissance de la reconnaissance des pays du Bassin du Congo, la reconnaissance du rôle de la COMIFAC. Egalement, nous sommes partis à Glasgow et nous nous exprimions d'une seule et même voix, parce que, en amont de Glasgow, nous avons écrit ensemble et avec l'appui de l'initiative

de la Facilitation allemande, cette déclaration d'engagement des pays du Bassin du Congo. Et nous avons lancé un appel, à tous nos partenaires financiers, notamment du monde occidental, à un financement équitable des efforts, des sacrifices consentis par nos pays dans la préservation des écosystèmes forestiers et dans la conservation de la biodiversité.

En mon sens, je crois que nous pouvons nous féliciter des résultats acquis, même s'il reste encore cette importante question de la mobilisation, de la concrétisation de l'accès à ces 1000 milliards de FCFA, qui ont fait l'objet d'une importante déclaration lors de la Cop26 à Glasgow.



Dans votre actif de président en exercice de la COMIFAC, 1,5 milliards de USD a été annoncé au profit des pays du Bassin du Congo lors de la Cop26. Vous avez eu des échanges avec vos pairs et bailleurs. Où en êtes-vous pour la concrétisation de ladite somme ?

J'ai peur que les 1,5 milliards USD suivent la voie des 100 milliards qui avaient été promis à Copenhague. Nous avons eu à Libreville une session de haut niveau avec, d'une part des ministres des pays membres de la COMIFAC et en face de nous des représentants, à un niveau élevé, des pays donateurs, à savoir le Secrétaire d'Etat allemand, le ministre britannique de l'environnement et du Pacifique, de l'Ambassadeur Lacoste du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de France, de la Suède et tant d'autres.

Au cours de cette session, nous avons posé les questions pour dire que, après l'annonce, les populations, les autochtones, les ministères, la société civile, tout le monde a suivi l'annonce. Et aujourd'hui, nous sommes en peine de dire exactement le chemin que suit la mobilisation de ces importants financements.

Lorsque nous concluons Glasgow, nous étions mis d'accord pour mettre en place un petit groupe de travail. Lorsque de tels financements sont annoncés, très souvent le véhicule financier est un véhicule identifié par les donateurs. Et ce véhicule, généralement, soit l'agence d'exécution vient avec un certain nombre des conditionnalités. Certaines conditionnalités n'ont parfois rien à voir avec le secteur bénéficiaire de cette manne, le secteur des forêts et de la faune.

Parfois, on vous pose des conditions qui concernent une autre administration. Nous sommes bien embarrassés et ce que nous avons dit ensemble, nous identifions, si tel est vraiment le passage obligé, ces conditionnalités, que nous mettions ensemble pour les définir et que les pays du bassin du Congo voient leurs capacités à satisfaire et que finalement ces moyens soient débloqués. Evidemment nous n'éluons pas les questions de la gouvernance. Encore que, lorsque ces moyens viennent, ils ne sont pas gérés par nos ministres ou par les services déconcentrés.



Photo de famille des officiels après le dialogue de haut niveau de la 19ème Réunion des Parties du PFBC



Donc, si on doit parler des questions de gouvernance en cette question, ce n'est pas à moi qu'on doit s'adresser, mais c'est beaucoup plus, soit aux ONGs qui sont récipiendaires, soit aux agences d'exécution, soit au système des Nations-Unies, soit autres. Mais, moi au Cameroun, je continue à attendre de gérer 1,5 milliard USD qui a été promis depuis Glasgow et, si jamais, il arrivait, évidemment, je vais m'astreindre à l'impératif de recevabilité, à l'impératif de transparence, à l'impératif d'une possibilité à tous d'avoir accès à la moindre information c'est aussi la bonne gouvernance.

L'ECOFAC, 30 ans après, a pris fin avec sa 6ème phase et le Cameroun compte parmi les pays bénéficiaires de ce programme. Quel satisfecit faites-vous au terme de ce programme qui est une initiative de l'Union européenne ?

Le programme ECOFAC est un programme de l'Union européenne et sa phase ECOFAC 6 dans notre pays avait deux points d'application : la réserve de la faune du Dja et le Parc national du Faro dans le département de la Bénoué.

Pour ces deux points d'application, nous avons un montant de 8 millions d'euros. Dans ces huit millions d'euros, nous sommes aujourd'hui à un engagement, et même à une exécution de plus de 80 %. Je pense que ce sont des audits en cours qui

lorsqu'ils seront achevés permettront de boucler les 100 %.

Nous sommes satisfaits d'ECOFAC dans son ensemble et pour moi qui ai bien connu ECOFAC 6, il y a eu la mise en place des plans d'aménagement. Cette mise au point est une activité onéreuse au point qu'aujourd'hui, nous avons des parcs qui sont sans plans d'aménagement. Or, c'est le plan d'aménagement qui est la boussole de toutes les activités à mettre en œuvre à l'intérieur du parc en synergie avec diverses administrations qui sont concernées. Vous n'avez pas de plan d'aménagement, vous avez du mal à mettre en œuvre les activités et à promouvoir l'aire protégée.

Donc, les plans d'aménagement ont été réalisés. Vous avez des matériels à mobilité acquis (véhicules, motos), des activités de renforcement des capacités de nos personnels, et même des populations riveraines. On a mis en place des activités permettant de détourner l'attention des voisins sur la faune à l'intérieur du parc pour les emmener à avoir des activités compensatrices de telle sorte qu'ils puissent également bénéficier des revenus issus de ces activités. ECOFAC 6 a permis de faire tout ce là et nous en sommes satisfaits et il est arrivé à sa fin et c'est un autre programme qui va le remplacer. ■

Raoul SIEMENI

Événement ECOFAC célèbre ses 30 ans et change de cap !



Photo de famille du dernier comité de pilotage du programme ECOFAC 6

La ville de Libreville, au Gabon, a servi pour le lancement, le 10 juin dernier, du pré-lancement des célébrations des 30 ans du Programme régional de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique centrale (ECOFAC).

Cette occasion a permis aux panélistes et représentants d'organismes internationaux et de la société civile de revenir sur le parcours de ce vaste programme de la préservation de la biodiversité, aussi sur les innovations en termes de protection de l'environnement basée sur la conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Le Bassin du Congo, avec plus de 200 millions d'hectares de forêt, est le deuxième massif forestier du monde derrière l'Amazonie (820 millions d'ha) et devant l'Asie du Sud-est (190 millions d'ha). Il joue un rôle indispensable dans les processus de réduction des effets et impacts liés aux changements climatiques.

Le mobile de la création

Le programme régional ECOFAC est le fruit des engagements pris par l'Union européenne, dans le

cadre de sa politique d'aide au développement (FED), des accords de Cotonou ACP-UE et des accords de coopération régionale définie par les Programmes Indicatifs Régionaux (PIR) de l'Afrique centrale, dans le secteur de la gestion durable des ressources naturelles.

Au regard de la biodiversité des écosystèmes et de l'importance du rôle que jouent les forêts du Bassin du Congo, les autorités des pays de l'Afrique centrale, membres de la CEEAC et l'Union européenne avaient pris l'initiative de mettre sur pied le Programme régional de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique centrale (ECOFAC), en 1992 à Brazzaville, en République du Congo, avec comme objectif, engager un processus régional de coordination des actions et mesures destinées à promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle du patrimoine forestier du Bassin du Congo, sans oublier, la coordination des activités socio-économiques et sectorielles dans le paysage, la gestion efficace des aires protégées et l'implication des populations riveraines mais surtout le renforcement des structures de gestion des aires protégées et de leur personnel.

Plus de 250 millions d'euros au profit des populations

Durant les 30 ans d'existence, l'ECOFAC a été au service de la protection d'une biodiversité exceptionnelle mais aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et des communautés locales des 11 pays membres de la CEEAC.

En trois décennies, l'Union européenne à travers le Programme régional ECOFAC, a pu investir la somme de 250 millions d'euros dans 38 sites en Afrique centrale, avec le concours de nombreux partenaires issus de tous les secteurs concernés (Etats gestionnaires des aires protégées, ONG internationales, privés, OSC régionales, nationales et locales), par le biais de centaines de contrats signés. A cela, l'ensemble des 11 pays membres de la CEEAC a bénéficié des retombées du Programme à travers, entre autres, la contribution au financement du système de l'économie verte en Afrique centrale (Sevac) et les interventions dans des sites à haute valeur écologique dans 7 pays, 31 aires protégées et 8 paysages, parmi lesquels des complexes d'aires protégées transfrontalières.

30 ans de réalisation et d'acquis

Depuis son lancement en 1992 à Brazzaville en République du Congo, le Programme régional ECOFAC a cogestionné avec les populations locales, les peuples autochtones, pour des meilleures conditions de vie et accès aux services de base. Cette existence a permis de renforcer les capacités humaines, la professionnalisation des gestionnaires des aires protégées (formations des éco-gardes, amélioration et unification des curricula et partage d'expériences, etc.)

D'autres contributions ont été faites à travers l'amélioration continue des connaissances sur les ressources et leur habitat ; les technologies, infrastructures et équipements les plus avancées pour booster l'efficacité de la gestion des aires protégées. En sus, la facilitation du dialogue territorial et conseils intersectoriels et concertation transfrontalière pour ne citer que ceux-là.

La formation a aussi fait l'objet d'une attention particulière pendant les 30 ans, à l'instar des magistrats sur les lois liées au braconnage, la faune et les ressources naturelles. Egalement, la recherche scientifique et autres.

Le Projet « Natur'Africa » une nouvelle ère, nouvelle vision

Après 30 ans, le Programme régional ECOFAC6 (Programme



Vue de quelques participants au dernier comité de pilotage du programme ECOFAC 6

de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestière en Afrique Centrale), a touché à sa fin coïncidant avec la célébration du trentième anniversaire de l'ECOFAC., lancé en 1992 et financé par l'Union européenne. Il va passer le témoin au nouveau projet « Natur'Africa » qui s'inscrit dans le cadre du Pacte Vert et du Rio Post-2020, incluant les objectifs d'Aichi, de l'Agenda 2030 du Développement Durable des Nations Unies et celui de 2063 de l'Union Africaine.

A noter que le nouveau programme de l'Union européenne, « NaturAfrica » a la particularité de vouloir aborder la question du développement des zones riveraines aux aires protégées en même

temps que la conservation. Cette nouvelle initiative suit pleinement les objectifs affichés par l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale et ses États membres, inscrits dans leurs politiques et stratégies respectives. C'est une initiative phare, emblématique du Pacte Vert.

Par ailleurs, les résolutions issues de ces assises politiques devront être transmises au conseil des ministres de l'environnement de la sous-région, afin de leur prise en compte dans le nouveau programme « Natur'Africa » de l'U.E. ■

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA
(sources : ECOFAC)

Présentation ECOFAC6

Avec plus de 200 millions d'hectares de forêt, le Bassin du Congo est le deuxième massif forestier du monde derrière l'Amazonie (820 millions d'ha) et devant l'Asie du Sud-est (190 millions d'ha), et joue un rôle capital dans les processus de réduction des effets et impacts liés aux changements climatiques. ECOFAC est un programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, lancé en 1993. Son objectif est d'engager un processus régional de coordination des actions et mesures destinées à promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle du patrimoine forestier d'Afrique centrale. Il prend également en compte les aspects socio-économiques et faunistiques des milieux analysés.

ECOFAC6 passe le témoin à « Natur'Africa »

La dernière session du Comité de pilotage Régional (COFIL-R), du Programme régional de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique centrale (ECOFAC6), s'est tenue sous l'égide du président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le 4 juillet 2022 à Libreville, au Gabon, précédée de la réunion des experts.

Au cours de cette ultime session du COFIL-R du ECOFAC6, deux points forts ont été examinés, à savoir le bilan général du programme régional ECOFAC6 et l'examen des recommandations. Après des travaux en huis clos, les participants ont, au terme des délibérations ayant porté sur les points évoqués, fait des suggestions sur plusieurs thématiques sur les

finances, le dispositif institutionnel et autres.

La grande information a été la fin de l'ECOFAC6 et le passage au projet « Natur'Africa ». À propos, le communiqué indique que le comité de pilotage suggère au Conseil des ministres de la CEEAC d'instruire la Commission de la CEEAC d'amorcer le dialogue avec les Etats membres, pour partager la vision de la Communauté sur les programmes sectoriels y compris ceux de l'économie verte, et proposer une feuille de route sur le processus d'opérationnalisation.

Organiser une rencontre de haut niveau entre la Commission de la CEEAC et la commission de l'UE au sujet de Natur'Africa, aux fins de procéder aux ajustements qui intègrent la vision, le schéma institutionnel et organisationnel,



Présidium du dernier comité de pilotage du programme ECOFAC 6

ainsi que les priorités sous-régionales. D'où, la sollicitation du Comité de pilotage à la commission de l'UE pour faciliter le processus de mise en œuvre desdites suggestions.

A noter que la 6^e phase d'ECOFAC s'achève en 2023. Couvrant 33 aires protégées réparties à travers les sept pays de la CEEAC, ECOFAC a été financé à hauteur de 250 millions euros par l'U.E. Son objectif était de préserver la biodiversité de l'Afrique centrale, notamment dans le Bassin du Congo, le deuxième poumon vert de la planète après l'Amazonie. ■

WLD





Entretien

avec S.E Dr Honoré TABUNA, Commissaire à l'Environnement, aux Ressources Naturelles, à l'Agriculture et au Développement Rural de la Commission de la CEEAC

Excellence, vous avez été un des acteurs du programme ECOFAC, aujourd'hui également en votre qualité de Commissaire, la CEEAC assure une tutelle en termes de coordination sur ce projet. Le programme ECOFAC 6 est arrivé à son terme, quelle leçon et quel bilan faites-vous de ce programme ?

Dr Honoré TABUNA : La CEEAC a été intégrée dans le schéma institutionnel de gouvernance de ce programme à partir d'ECOFAC 5 de 2009 à 2015 en qualité de maître d'ouvrage, coordonnateur national. Mais comme vous le savez, c'est un

programme qui a été lancé en 1992, après que sept Etats membres de la CEEAC en 1990 aient envoyé une requête à la commission Européenne, qui deux ans après avait accepté le démarrage du programme.

Ce programme a été mis en place dans le cadre de ce qu'on appelle le programme indicatif régional du 11^e FED. Et si en 2009 on a fait appel à la CEEAC pour assurer la maîtrise d'ouvrage, c'est parce que 2 ans plutôt en 2007, les Chefs d'Etats de la CEEAC venaient de signer une décision portant adoption de la politique générale en matière

d'environnement et de gestion des ressources naturelles de la sous-région. Comme cela fut le cas pour le programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo, PACEPCO. Alors, le programme ECOFAC 6 dans son montage institutionnel a accordé également un rôle à la CEEAC en tant que maître d'ouvrage et les Etats devraient jouer le maître d'œuvre, parce que l'approche c'est le niveau régional, le niveau national, le niveau local. Nous venons d'organiser la dernière session du comité de pilotage de ce programme. On peut dire que ce programme comme tous les autres qui arrivent à terme au moment où la CEEAC est rentrée dans la phase de mise en œuvre de sa réforme qui a permis entre autres le passage du secrétariat général à la commission.

Aujourd'hui, ces programmes nous ont nourris avec des résultats et des leçons apprises. En termes de résultats, il y'a eu des acquis au niveau du renforcement des capacités, au niveau des bourses qui ont été accordées, au niveau des infrastructures selon les Etats. Nous pouvons dire il y'a eu des avancées sur tout ce qui accompagne la conservation

en ce sens qu'aujourd'hui nous avons 206 aires protégées, le taux de déforestation de l'Afrique centrale est de 0,2%. On se rend compte que les résultats socio-économiques et les impacts au niveau des populations sont encore insuffisants. Donc, le programme ECOFAC 6 nous a permis d'avoir des impacts un peu plus visibles au niveau de tout ce qui est conservation et renforcement des capacités.

ECOFAC dans sa globalité, c'est 30 ans depuis 1992 et près de 210 millions d'euros d'investissement. Vous avez donné quelques esquisses de réalisations, comment est-ce qu'on capitalise justement au terme d'une initiative comme celle-là, les insuffisances ? Et quel regard vous projetez sur l'initiative appelée à prendre le relais tel qu'annoncé par l'U.E au nom de « Natur'Africa » ?

Commençons par Natur'Africa, même son intitulé veut dire qu'on est proche de la nature qui est une source d'inspiration, de connaissance et de production. Aujourd'hui on est inspiré sur toutes les questions d'énergie renouvelable par rapport au soleil. Alors cette initiative de l'U.E qui rentre dans le cadre de la coopération avec les pays d'Afrique centrale ou les pays. Ce qui est intéressant est que ce programme arrive en Afrique centrale au moment où elle a déjà réfléchi, ce qui n'était pas le cas en 1992. En

1992, nous étions encore dans cette période de léthargie de la CEEAC à la suite des crises socio politique et sécuritaire qu'on avait dans la sous-région. Sept des onze Etats membres de la CEEAC étaient en état de guerre. Donc quand ce programme est lancé, la CEEAC n'a même pas encore mis en œuvre toutes ses activités en matière d'environnement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le programme Natur'Africa arrive dans un contexte de réforme institutionnelle avec un département en matière d'environnement, avec toute une réflexion sur les programmes et les projets, avec un cadre institutionnel de l'univers sous régional en matière d'environnement qui est en pleine construction. Nous avons aujourd'hui un texte fondateur sur les relations communautés et institutions spécialisées dont la COMIFAC, nous avons des agences d'exécution, les organisations pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique, nous avons la CEFDHAC.

Nous avons une vision et cette vision doit se rencontrer avec la vision de Natur'Africa, parce que c'est cela le partenariat. Nous nous sommes appesantis sur les leçons et les acquis de tous les programmes qui ont eu lieu dans la sous-région pour bâtir notre réflexion. Donc, nous sommes à un niveau très avancé de cette réflexion qui mérite à ce qu'on passe maintenant à l'action.

Ce que nous sommes en train de faire dans le cadre de l'environnement n'est pas différent dans les autres secteurs économiques, au niveau des Etats et même au niveau mondial. Vous avez eu un parcours, vous tirez de leçons et vous construisez l'avenir. Donc dans le domaine de l'environnement c'est ce que nous sommes en train de faire. Nous remercions aujourd'hui les partenaires qui nous ont aidé à avoir des programmes PACEFCO, ECOFAC, CARPE de l'USAID, il y'a d'autres programmes qu'on a eus et aujourd'hui la CEEAC doit être capable de proposer à ses Etats membres des programmes, ce qui n'était pas le cas hier et là nous sommes en train de travailler. D'autres choses peuvent nous dépasser mais pas écrire un programme. Je pense que c'est la mission que nous avons avec les Etats membres à travers le traité révisé, d'autres textes qui ont été signés, les instructions et la vision de la sous-région. Je voudrais donc répondre sur la capitalisation qui est vraiment pour nous de la matière première pour aller de l'avant.

Concernant le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, le PFBC cette initiative d'accompagnement au niveau sous régional qui fête ses 20 ans. Quelle analyse vous faites du fonctionnement de ce partenariat pendant ces 20 ans en Afrique centrale et quelle est sa place réelle au sein des institutions régionales ?

Disons que le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo créé en 2002 est une très bonne initiative. 20 ans après, nous pensons que cela a permis de faire la promotion de la diplomatie des forêts du Bassin du Congo. Aujourd'hui nous sommes à 117 membres, ce qui est une très bonne chose. 20 ans après comme partout dans tout management des organisations, des institutions, des plateformes, il faut faire le point, je crois que c'est ce que nous sommes en train de faire. On se rend compte que les ressources mobilisées n'ont pas permis de résoudre certains problèmes au niveau de



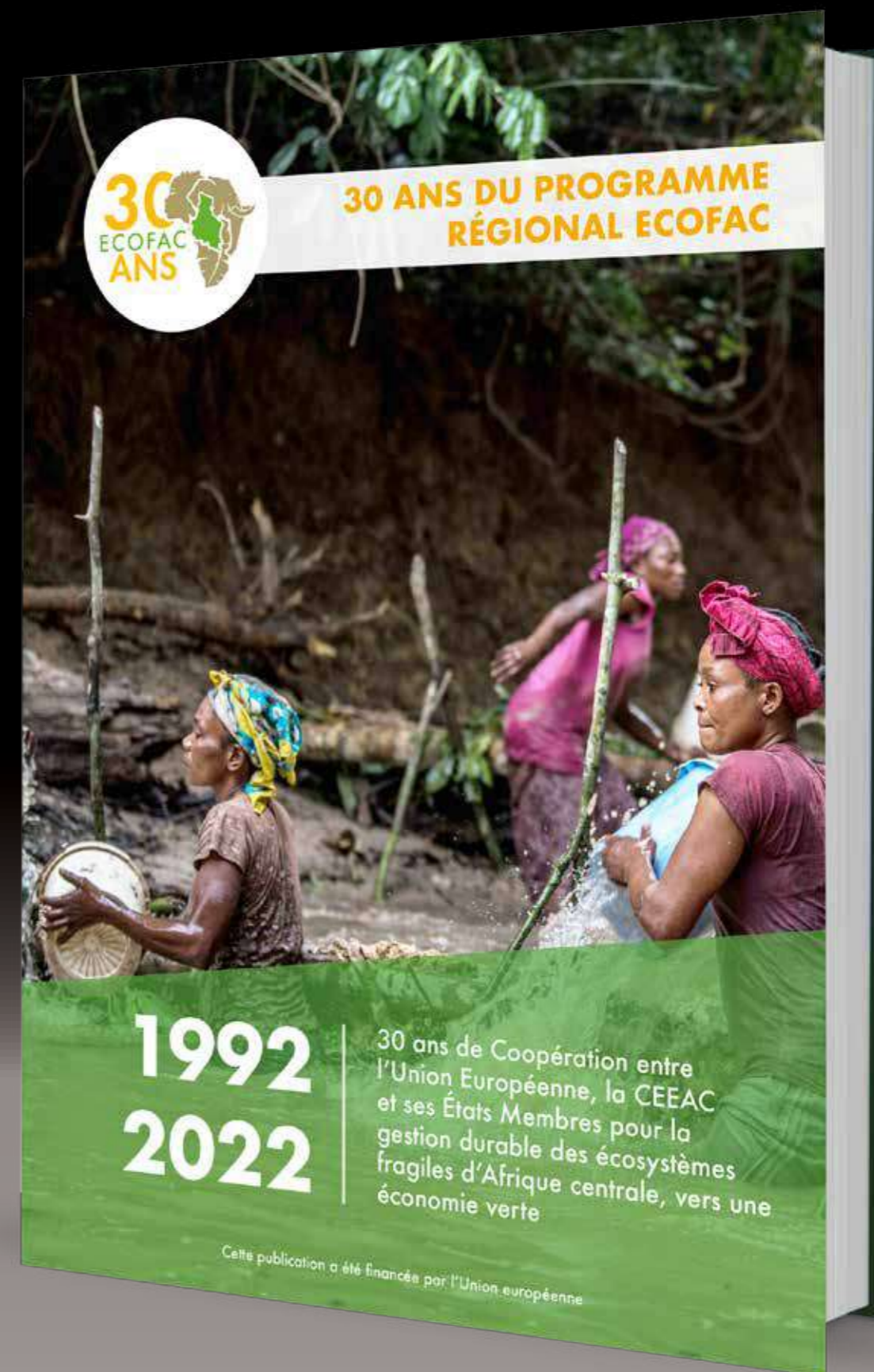
Déjà il faut dire que c'est un fleuron sur les questions forestières. La COMIFAC n'a pas d'équivalent au niveau africain et même peut être au niveau mondial n'est plus une organisation à présenter. La COMIFAC, comme toutes les organisations au monde, a un plan de convergence qui a été revu. La COMIFAC étant une institution spécialisée de la CEEAC, est également en pleine réforme institutionnelle et organisationnelle comme toutes les autres organisations. Voilà pourquoi, nous avons élaboré un texte sur les relations entre la communauté avec les institutions spécialisées. Nous avons aussi élaboré avec les Chefs d'Etats qui ont pris des décisions sur les relations entre la communauté et le traité qui a été adopté et ratifié par tous les Etats, et qui nous donne justement la possibilité d'avoir une COMIFAC renforcée. Donc, je pense qu'à partir de son parcours actuel, d'une analyse force-faiblesse qui pourrait être faite, d'une étude qui pourrait être confiée à un grand cabinet, nous pourrions voir quelles sont les actions qui seront menées pour renforcer les capacités de la COMIFAC comme on le fait pour toute organisation. Donc vous pouvez être rassurés que la COMIFAC est dans cette perspective. ■

Raoul SIEMENI

la sous-région, donc on revient à la même chose. Nous avons organisé beaucoup de réunions, donc nous avons fait beaucoup de diplomatie, maintenant il faut peut-être aller plus loin, faire beaucoup d'économie, répondre aux attentes des populations. Avec les partenaires, nous allons travailler de façon à voir quelles sont les corrections qu'il faut apporter sur le plan de fonctionnement et revoir si cette plateforme a bien atteint les objectifs fixés à savoir mobiliser de l'argent, et les ressources à mettre à disposition de la sous-région. Il me semble que cela n'a pas été fait suffisamment, donc nous allons travailler pour qu'il ait des corrections à ce niveau-là. La

19^e réunion des parties organisée à Libreville du 05 au 08 juillet a occupé l'actualité sous régionale et comme et cela a été une occasion de faire connaître davantage la diplomatie des forêts du Bassin du Congo.

La COMIFAC est cette structure spécialisée de la CEEAC en charge de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales au niveau des pays du Bassin du Congo. Alors comment peut-elle tirer parti avec tous les acteurs et les partenaires qui gravitent autour d'elle, pour lui permettre d'avoir sur un plan institutionnel une autonomie de fonctionnement ?



Ces publications offrent un aperçu des réalisations au fil des années. Un concentré sur 30 ans de Coopération entre l'Union Européenne, la CEEAC et ses États Membres pour la gestion durable des écosystèmes fragiles d'Afrique centrale, vers une économie verte. Il est en libre téléchargement sur <https://www.ecofac6.eu/Publications-30-ans-ECOFAC>



Événement/APAC reconnaître les injustices subies par les peuples autochtones et les PACL

La ville de Kigali, au Rwanda a abrité le premier Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur les aires protégées d'Afrique (APAC) qui s'est clôturé le 23 juillet 2022, par l'adoption de déclaration appelée « L'Appel à l'action de Kigali ».

Dans cette déclaration, plus de 2000 délégués présents appellent les gouvernements à l'identification, la reconnaissance et l'autonomisation de tous les gardiens de la nature en Afrique pour ouvrir la voie à la conservation de la riche biodiversité de l'Afrique à travers des aires protégées et conservées (APC) qui sont équitables et justes, et atteindraient des objectifs ambitieux pour conserver les terres

et les eaux du continent dans des systèmes efficaces et connectés.

Le document appelle à reconnaître les injustices passées et présentes subies lorsque les peuples autochtones et les communautés locales ne se sont pas vus accorder leurs droits, rôles, responsabilités et attentes dans la poursuite des objectifs de conservation, et pour que ces injustices soient stoppées maintenant et à l'avenir. Nous appelons à un mécanisme pour entendre leurs voix, comprendre les options de résolution de leurs griefs et atteindre un accord sur les remèdes qui rétabliront la confiance, et pour que la relation entre la conservation et les gens soit restaurée et respectée, afin que la conservation de la nature en Afrique place les gens au premier plan.

Aussi, à soutenir les peuples autochtones d'Afrique, les communautés locales, les femmes et les jeunes, travaillant en partenariat avec les gouvernements, la société civile et les acteurs privés, pour soutenir la sagesse, les traditions, les connaissances scientifiques et traditionnelles et les coutumes approches qui se traduiront par une conservation efficace et la résilience à long terme de la nature, de la culture, des moyens de subsistance et du bien-être humain.

Des investissements financiers publics et privés accrus dans la conservation de la nature et les aires protégées et conservées, parallèlement à leur valeur et au flux de services écosystémiques dans les paysages de production et marins plus larges, pour soutenir

les moyens de subsistance et le bien-être humains ont été évoqués

La déclaration de Kigali a aussi appelé à promouvoir une gouvernance inclusive et équitable. A ce sujet, les participants appellent à garantir une participation équitable, efficace, générationnelle et sensible au genre de tous les titulaires de droits et les parties prenantes, y compris les PACL et les jeunes dans la prise de décision liée à la biodiversité, à tous les niveaux, y compris l'accès à la justice et à l'information, le respect et la promotion de leurs droits sur les terres, territoires et ressources et leur jouissance équitable des avantages de la conservation et utilisation durable des ressources biologiques et génétiques.

Mettre en place des mécanismes de

réclamation basés sur des normes claires, qui sont directement accessibles aux PACL pour assurer une résolution appropriée des conflits et des injustices.

Ce premier Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur les aires protégées d'Afrique (APAC) s'est tenu quelques mois avant la 15^e conférence de Nations unies (COP15) sur la biodiversité de décembre 2022, à Montréal, au Canada, qui doit adopter un cadre mondial pour mieux protéger la nature ravagée par les activités humaines, à horizon 2050, avec une étape en 2030. ■

Wilfrid Lawilla D.



Quelques ministres de l'espace COMIFAC présents à la session d'ouverture du pavillon CEEAC-COMIFAC à l'APAC



Vue du public à la session sur les 30 ans d'ECOFAC

La COMIFAC au premier Congrès africain des parcs (APAC)

La première édition du Congrès africain des parcs (APAC) de l'Union Internationale de la Nature (UICN) s'est tenu du 18 au 23 juillet 2022 à Kigali au Rwanda sous la thématique des aires protégées africaines pour les populations et la nature. Ce grand événement a rassemblé plus de 2000 délégués représentant les leaders et décideurs issus de gouvernements africains, de la société civile, des peuples autochtones, du monde des affaires, du milieu universitaire, y compris les plus grands experts internationaux en matière de sciences, politiques et pratiques de la conservation. L'APAC visait à définir le rôle des aires protégées dans la sauvegarde de l'emblématique faune africaine, la fourniture de services vitaux par les écosystèmes et à promouvoir le développement durable tout en préservant l'héritage culturel et les traditions du continent. La Commission des Forêts

d'Afrique Centrale (COMIFAC), fortement engagée dans cette thématique a pris activement part à l'événement au travers de plusieurs communications, l'animation d'un pavillon, des posters et de plusieurs événements parallèles.

L'objectif de la participation de la COMIFAC et ses pays membres à



Les intervenants de la session du REPALEAC

ce congrès était d'influer sur les orientations de la politique africaine en matière de conservation de la biodiversité et partager leurs expériences en matière de création et de gestion des aires protégées y compris les aires protégées transfrontalières.

Il s'agissait plus spécifiquement :

(i) d'assurer la visibilité de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires (techniques et financiers); (ii) de partager les progrès réalisés et les défis majeurs en matière de conservation de la biodiversité, gestion des aires protégées, (iii) de susciter un engagement international et mobiliser de nouveaux partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du Plan de Convergence la COMIFAC.; (En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence, des avancées significatives ont été enregistrées en Afrique centrale. En 20 ans le nombre et la surface des aires protégées a augmenté de 50%. La région compte désormais 206 aires protégées pour une superficie totale de 800 000 km carrés. Ces aires recouvrent près de 15% de la surface terrestre et 5% de la surface marine de la région.

Grâce aux appuis techniques et financiers de ses partenaires notamment, l'Union Européenne à travers les programmes BIOPAMA, RIOFAC et ECOFAC, le CIFOR, la Coopération Allemande à travers le Projet GIZ d'Appui à la COMIFAC, la participation active de la COMIFAC et ses pays membres à l'APAC

était marquée par les points forts suivants : (i) L'acquisition et l'animation d'un pavillon d'exposition CEEAC-COMIFAC (ii) l'organisation de deux sessions de haut niveau ; (iii) la participation et l'intervention des membres de la délégation de l'espace COMIFAC aux sessions organisées par les partenaires techniques et financiers, (iv) la Communication et actions médiatiques.

Forte représentation de l'Afrique centrale

La voix de la sous-région Afrique centrale était portée par six ministres en charge des aires protégées et de la faune des pays membres de la COMIFAC suivant : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Rwanda, pays hôte du congrès. Ils n'ont pas manqué à chaque sortie de présenter au public la valeur des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, deuxième poumon vert de notre planète, de plaider en faveur de la prise en compte des préoccupations des peuples autochtones et communautés locales dans le financement de la conservation de la biodiversité pour la lutte contre le changement climatique et des inégalités en Afrique centrale. Ils ont sollicité l'appui des partenaires techniques et financiers pour l'organisation du prochain Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC).

Outre les Ministres, le Secrétaire Exécutif Adjoint et coordonnateur technique de la COMIFAC, le Secrétaire Permanent de l'OCFSA ainsi qu'une délégation composée d'une dizaine d'experts représentant le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, les Coordinations Nationales COMIFAC, les Directions de la Faune et des Aires Protégées, des Institutions nationales ou régionales membres de l'UICN, des initiatives, programmes ou projets (OFAC, BIOPAMA, RIOFAC, ECOFAC) etc. ont également pris part à ce congrès. ■



Le Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC modérant la session d'ouverture du pavillon CEEAC-COMIFAC

Le pavillon CEEAC-COMIFAC

Lieu de rencontre et de convivialité, le Pavillon CEEAC-COMIFAC a fait foule à Kigali. Plusieurs événements officiels (panels de haut niveau), événements spéciaux tels que des sessions thématiques, la présentation des publications, les célébrations y ont été organisés.

Les politiques, les scientifiques, la société civile, etc. tout un foisonnement qui n'en finissait pas de fasciner le public. L'Afrique centrale a fait courir les foules durant tout le congrès à Kigali. Rien que du raffinement, et pas des moindres. Et tous ces voisins surpris à contempler ce pavillon toujours plein. « Cette édition 2022 du Congrès des parcs africains confirme la position de leader de notre sous-région » confie, l'air enjoué, un des responsables de la CEEAC.

« Eu égard à la richesse de sa biodiversité, et aux services écosystémiques essentiels qu'elle assure, il était temps qu'un tel événement soit organisé en Afrique et nous sommes heureux qu'un pays membre de la COMIFAC ait été choisi pour accueillir le premier Congrès africain des aires protégées africaines de l'UICN » s'est réjoui le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC à la fin des travaux. Il reste à présent que les résolutions prises dans l'appel de Kigali soient rapidement mises œuvre.

Mr Kaddu SEBUNYA,
Président Directeur
Général de African
Wildlife Foundation
(AWF)

le vrai
travail
commence,
après l'APAC



Interview avec Mr Kaddu SEBUNYA, Président Directeur Général de African Wildlife Foundation (AWF) portée sur le bilan fait au terme de la tenue de la première édition l'APAC.

Quel est le sentiment que vous avez à l'issue de la 1ère édition de l'APAC ?

C'est émotionnel ! Nous avons eu une grande participation d'environ 8000 personnes dont 5000 en ligne et environ 2600 personnes en présentiel à Kigali. Il y a eu 80 % de personnes venues de toutes

les régions de l'Afrique. Il y a eu la participation des ministres et représentants de près de 53 pays africains, des directeurs des parcs nationaux, des associations des jeunes venues de 23 pays ainsi que des anciens présidents, sans oublier des ONGs locales et internationales. Et après l'événement, le vrai travail commence.

Au terme de cette conférence, il a été recommandé la mise en place d'un fonds africain pour la conservation. Comment appréciez-vous cette initiative ?

Le Fonds africain de la conservation est une très bonne initiative. En effet, l'idée a germé en nous dans l'objectif de financer la protection des Aires protégées, juste après la pandémie du Covid-19. En effet, le tourisme était le seul moyen principal de financement pour protéger les aires protégées. A en croire les directeurs des parcs, il ressort qu'après le Covid-19, il était difficile de financer cette protection. Et qu'ils étaient à court des financements, parce que le tourisme avait cessé durant la période de Covid-19.

Nous avons pensé en tant qu'africains, nous ne pouvons pas juste dépendre des financements des bailleurs de fonds ainsi que des fonds engendrés par le tourisme

seulement pour protéger nos aires protégées. Effectivement, nous avons besoin d'un fonds pour la conservation. C'est ainsi que les conversations ont débuté pour avoir ce fonds africain pour la conservation et l'on puisse mobiliser les gouvernements et compagnies africains pour pouvoir générer des fonds pour ce fonds.

Après la rencontre de l'APAC, il y aura une autre rencontre à Kigali. Le président Paul Kagamé du Rwanda a fait la promesse que son pays sera le premier pays à pouvoir disposer de financement pour ce fonds de la conservation africain. Par ailleurs, nous sommes aussi en pourparlers avec d'autres personnalités et institutions africaines qui ont montré un intérêt pour contribuer à ce fonds. Ce qui est très important pour l'entente africaine.

AWF a travaillé aux côtés

des autres organisations internationales telles que l'UICN, le WWF, le WCS et bien d'autres pour l'organisation de ce forum. Comment appréciez-vous cette synergie et cette collaboration avec ces organisations ?

Ceci est le fruit d'un grand partenariat avec ces organisations. Je tiens aussi à rappeler que d'autres institutions ont également contribué, pas seulement financièrement, mais à travers des sessions de travail. Nous avons eu environ 29 sessions de travail et 200 rencontres pendant cette conférence. De ce fait, toutes les rencontres et collaborations étaient organisées et supportées par plusieurs institutions incluant le secteur privé. Il y a eu plusieurs ressources et expériences cumulées qui ont été mises à la disposition.

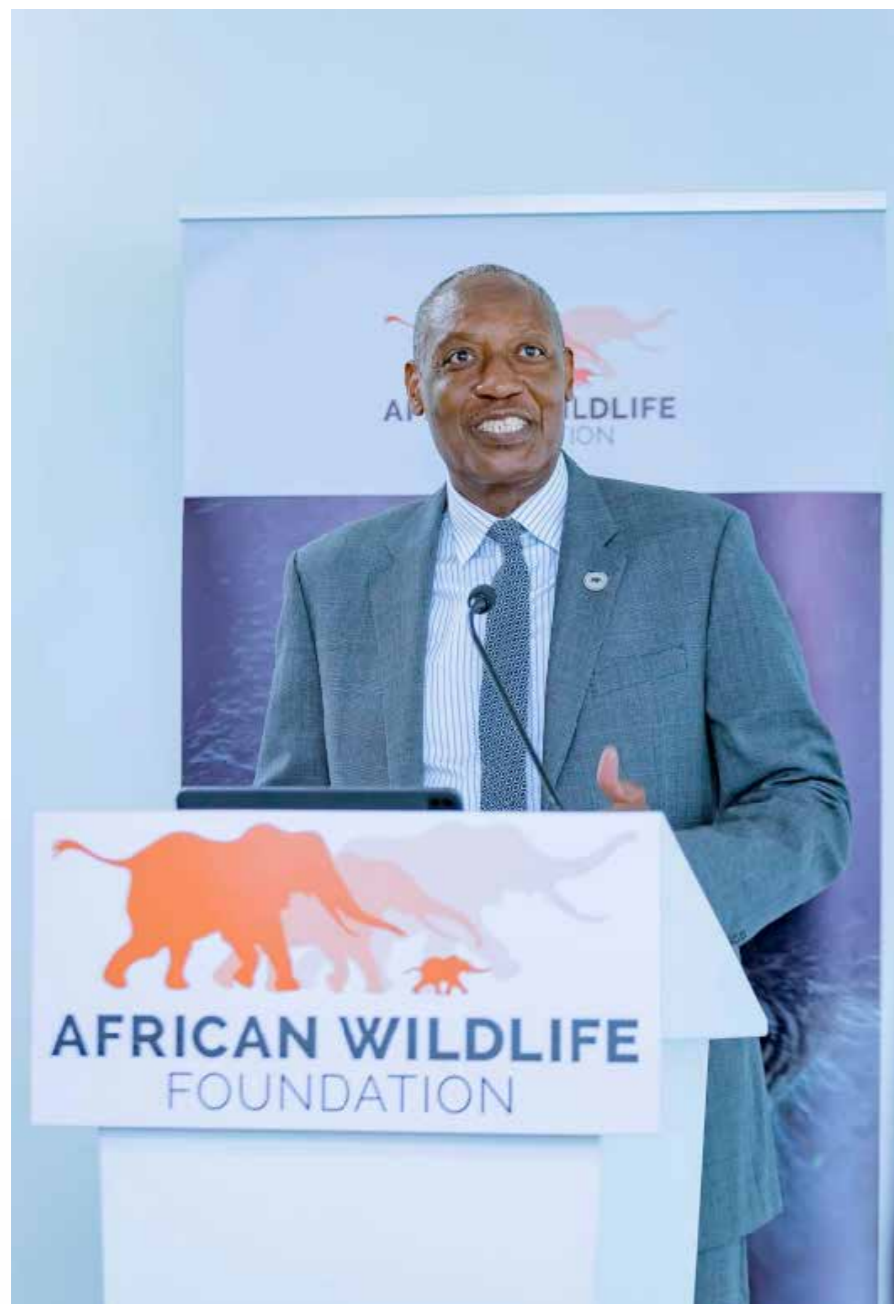
La plupart des recommandations

sont venues des gens qui sont sur le terrain dans divers secteurs d'activités en Afrique. J'espère, de tout cœur, que cet esprit devrait continuer après la conférence.

Cette conférence a été une occasion pour l'AWF de rouvrir son bureau à Kigali. Quel regard portez-vous sur les actions de AWF en Afrique dans le domaine de la conservation ?

Nous travaillons en Afrique depuis 60 ans dont depuis 40 ans au Rwanda. C'est ce qui fait notre grande différence. Depuis 40 ans, nous étions sur le terrain au Rwanda plus précisément dans le parc de Virunga. Notre rôle est assez clair, s'assurer que la conservation de la faune et la flore en Afrique soit préservée.

Nous avons un mémorandum d'entente avec l'Union africaine et un MoU avec la CEEAC. Nous travaillons avec des communautés



de l'Afrique de l'Est, avec le COMESA. Notre travail est panafricain et nous sommes la plus grande institution de la conservation en Afrique. Donc, nous sommes la voix de la conservation de la faune et de la flore panafricaine.

Les jeunes, les communautés vulnérables et autochtones ont lancé un appel sur leurs actions autour de la conservation. Comment appréciez-vous leurs revendications ?

La conservation dans les zones rurales et des communautés locales est notre point focal depuis des années. Nous avons entendu l'appel fait par les associations des jeunes ainsi que des communautés locales, surtout indigènes pour le focus sur la conservation. Notre plan d'actions actuel, c'est de mettre un accent particulier sur cette couche de la population. Cette dernière doit être au cœur de la conservation et des activités qui tournent autour d'eux. Ces communautés doivent aussi être impliquées dans la planification, le développement des stratégies et les inclure dans le résultat de ces efforts de conversation.

Comment vous percevez l'après l'APAC ?

Comme je l'ai dit au tout début de notre entretien, c'est après l'événement que le vrai travail commence. Nous devons continuer à faire des recommandations pour renforcer les capacités des directeurs des parcs. Aussi, la jeunesse doit être mobilisée pour amplifier leurs voix et ceci leur permettra de s'engager de manière plus efficace et avec plus de force dans les différents forums sur le continent africain et ailleurs.

A titre d'exemple, il y a la Cop 27 qui se tiendra en Egypte et la Cop15 sur la biodiversité au Québec, la jeunesse doit porter le message dans ces rencontres. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



Annuaire numéro 1

des activités socioéconomiques en Afrique



www.business-annuaire.com

Tél : (+242) 06 964 32 67 - Email : info@gci-afrique.com

Adresse : Plateaux des 15 ans 1985, Avenue de Loutassi

www.gci-afrique.com

Magazine - Membre du RECEIAC

AFRIQUE ENVIRONNEMENT *plus*



Magazine
Edition
Jan-Fev. 2010





Magazine
Edition
Mai - Juin 2013



Magazine
Edition
Nov. - Déc. 2019

Education • Formation et Information • Environnementale

 (+242) 05 519 62 49/ 05 794 55 36/06 806 05 29
 afenvironnementplus@yahoo.fr